



Assemblée générale

Vingt-troisième session extraordinaire

10^e séance

Samedi 10 juin 2000, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Gurirab (Namibie)

La séance, suspendue à 10 h 55 le 9 juin, est reprise à 17 h 10, le 10 juin.

Hommage à la mémoire de Hafez El Assad, Président de la République arabe syrienne

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le triste devoir d'informer les membres de l'Assemblée générale de la mort de Hafez El Assad, Président de la République arabe syrienne. Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais transmettre nos condoléances au Gouvernement et au peuple de la République arabe syrienne ainsi qu'à la famille endeuillée du Président El Assad.

J'invite les représentants à bien vouloir se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire du Président.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais informer les membres de l'Assemblée qu'un hommage officiel sera rendu à la mémoire du Président El Assad lors de la prochaine séance de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, dans l'après-midi du jeudi 15 juin 2000.

Points 8 et 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Examen et évaluation des progrès accomplis dans l'application des 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing

Nouvelles mesures et initiatives visant à surmonter les obstacles à l'application du Programme d'action de Beijing

Rapport du Comité ad hoc plénier de la vingt-troisième session extraordinaire (A/S-23/10)

Point 10 de l'ordre du jour

Adoption des documents finals

Le Président (*parle en anglais*) : Pour le texte du rapport, les représentants doivent consulter les documents A/S-23/AC.1/L.1 et Additifs 1 à 42 et le Corrigendum 1 à l'Additif 16, ainsi que le document A/S-23/AC.1/L.2.

Je demande maintenant à Mme Mónica Martínez, de l'Équateur, Vice-Présidente du Comité ad hoc plénier de la vingt-troisième session extraordinaire, de présenter le rapport en sa qualité de Rapporteur.

Mme Martínez (Équateur) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité ad hoc plénier de la vingt-troisième session extraordinaire.

Comme l'Assemblée s'en souviendra, le Comité ad hoc a été chargé de mettre au point un document

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



pour examen lors de cette session extraordinaire au titre des points 8 et 9 de l'ordre du jour. Le Comité ad hoc a procédé à plusieurs consultations officieuses sur le document final et a consacré sa dernière réunion à un échange de vues.

Je voudrais saisir cette occasion pour conclure le rapport en ajoutant certaines informations qui ne figurent pas dans les documents imprimés que nous avons sous les yeux. Dans le document A/S-23/AC.1/L.1, il faut insérer « 3 » dans le premier espace vide du paragraphe 2 et « 9 et 10 » dans le deuxième espace vide qui précède « juin ». Après le paragraphe 10, il y a lieu d'insérer le nouveau texte suivant :

« À la deuxième séance, qui a eu lieu le 9 juin, des déclarations ont été faites par la Directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé, le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe, des représentants de la Banque mondiale, du Haut Commissariat pour les réfugiés et du Fonds international de développement agricole. Des déclarations ont également été prononcées par les observateurs des organisations non gouvernementales suivantes : le Groupe sur la violence contre les femmes; le Groupe des femmes déracinées; l'antenne Asie-Pacifique de Women's Watch; le groupe des médias; le comité des organisations non gouvernementales sur la santé mentale; le Réseau international des filles et World Vision; l'Agence de recherches d'information et de formation pour les femmes; l'International Self-reliance Agency for Women, Inc.; Soroptimist International (au nom d'un groupe d'organisations non gouvernementales); la World Association of Community Radio Broadcast; et le Réseau des femmes africaines pour le développement. »

La première ligne du paragraphe 11 se lit comme suit :

« À la troisième séance, tenue le 10 juin 2000, »

Le reste de la phrase reste inchangé.

Le texte suivant doit être ajouté après le paragraphe 11 :

« À sa troisième séance, tenue le 10 juin, le Comité Ad Hoc plénier a examiné son projet de rapport (A/S-23/AC.1/L.1 et additifs 1 à 42) ainsi que deux projets de résolution, présentés par le

Président dans le document A/S-23/AC.1/L.2. Des déclarations ont été faites par les représentants du Honduras et de la Colombie (au nom de la Bolivie, du Brésil, du Chili, du Costa Rica, de l'Équateur, d'El Salvador, du Guatemala, du Mexique, du Paraguay, du Pérou, de l'Uruguay et du Venezuela), ainsi que du Gabon, de Cuba, de la Mauritanie et du Nigeria (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Jamahiriya arabe libyenne, de la République islamique d'Iran, du Nicaragua, du Soudan, du Koweït, des Émirats arabes unis, du Canada (au nom du « JUSCANZ »), de l'Argentine, de l'Iraq, du Bangladesh et de l'Arabie saoudite. »

Enfin, au paragraphe 12, « résolution » devrait être remplacé par « résolutions ».

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée prend note des amendements et additifs apportés oralement.

Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée décide de ne pas débattre du rapport.

Il en est ainsi décidé.

Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote. Les positions des délégations concernant les recommandations du Comité ad hoc plénier de la vingt-troisième session extraordinaire ont été clairement exposées au Comité. Je rappelle aux membres qu'en vertu de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Mme De Villedpa (Honduras) (*parle en espagnol*) : La délégation de la République du Honduras voudrait saluer ici la façon dont a été dirigée cette session. Nous tenons également à exprimer toutes nos condoléances à la délégation, au peuple et au Gouvernement de la République arabe syrienne suite au décès du Président El Assad.

Nous nous associons au consensus auquel sont parvenues les délégations réunies ici pour réaffirmer notre volonté et notre intention d'appuyer les dispositions adoptées à cette session.

Notre gouvernement et notre président, M. Carlos Flores, ont exprimé les réserves suivantes dont nous souhaiterions voir le texte intégral inclus dans le rap-

port final de cette session. Nos réserves se fondent sur la Convention interaméricaine des droits de l'homme dont nous sommes signataires, ainsi que sur l'article 65 de la Constitution de la République et sur l'article 12 du Code de l'enfance et de l'adolescence, qui garantissent le droit à la vie dès le moment de la conception en se basant sur des principes moraux, éthiques, religieux et culturels qui doivent régir la communauté humaine, et conformément aux principes des droits de l'homme reconnus au plan international.

Les articles 111 et 112 de la Constitution de la République du Honduras stipulent que l'État doit protéger l'institution du mariage, la famille, la maternité et l'enfance. Le Honduras accepte donc les concepts de planification familiale, de santé en matière de reproduction, de maternité sans risque, de régulation de la fécondité, de droits en matière de procréation et de droits en matière de sexualité lorsque ceux-ci n'incluent pas l'avortement ou l'interruption de grossesse. Le Honduras ne les accepte pas en tant que moyens de régler la fécondité et de contrôler la population puisque ces concepts recouvrent des actes contraires à la morale et aux bonnes coutumes qui inspirent notre législation.

Dans la mesure où le document comporte de nouveaux termes et concepts qui méritent d'être analysés plus avant pour être compris dans un sens précis, sans interprétation qui affaiblisse le respect dû à la personne humaine, à la morale et aux bonnes coutumes, la délégation du Honduras ne peut accepter ces termes qu'à condition que cela n'aille pas à l'encontre de sa législation nationale.

En même temps, nous affirmons que les mesures adoptées pour promouvoir la condition des femmes et leur participation au développement politique, social et économique ne doivent pas porter préjudice à la protection de la famille, de la maternité et du droit des parents à éduquer leurs enfants comme le garantit notre législation.

Mme Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais, tout d'abord, exprimer nos sincères condoléances au grand peuple syrien et à la nation arabe à la suite du décès du Président Hafez El Assad. Que son âme repose en paix.

Je voudrais également remercier le Président du Comité ad hoc plénier, les membres du Bureau et du Secrétariat, les organisateurs, les attachés de liaison et en particulier les interprètes des efforts considérables

qu'ils ont faits pour faciliter le travail des délégations et les négociations.

Ma délégation a activement participé aux négociations sur ce document final de la vingt-troisième session extraordinaire, conformément à la politique du Qatar de promouvoir la condition de la femme. Nous remercions toutes les délégations qui ont contribué au consensus auquel nous nous sommes associés et nous tenons à réaffirmer que le Qatar mettra en oeuvre toutes les recommandations contenues dans ce document conformément à notre constitution, nos lois et nos traditions nationales. De plus, nous aimerions que notre déclaration soit incluse dans le rapport final de cette session.

Mme Mazela (Pologne) (*parle en anglais*) : La République de Pologne souhaite s'associer au consensus qui s'est dégagé à cette vingt-troisième session de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité, développement et paix pour le XXI^e siècle », qui se tient à l'occasion du cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur le femmes de 1995.

La Pologne voudrait émettre les réserves suivantes.

Conformément à sa législation nationale, la Pologne reconnaît l'égalité, la dignité et les droits des hommes et des femmes dans tous les domaines de la vie. Nous respectons la vie depuis la conception jusqu'à la mort naturelle. Nous respectons le droit absolu de conscience, notamment en ce qui concerne la participation du milieu soignant aux interruptions volontaires de grossesse et nous respectons la liberté de religion pour tous. Nous respectons le droit des parents d'élever leurs enfants au sein de la famille et nous accordons la priorité aux parents et à leur obligation d'éduquer leurs enfants.

Nous réaffirmons la décision prise par l'Assemblée générale, telle qu'elle a été exprimée dans les documents de l'Assemblée parus en 1996 et dans les documents du Conseil économique et social de l'an 2000, qu'étant donné que le Programme d'action de Beijing n'a été accepté qu'à l'issue de compromis difficiles, il n'y a pas lieu de rouvrir des négociations sur le document de Beijing à cette conférence d'examen. Par conséquent, aucune nouvelle formulation ou phraseologie présentée durant ces négociations ne devrait être acceptée, en particulier pour ce qui est des termes qui n'ont pas été définis dans les documents de consen-

sus de l'ONU. Cette vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale avait pour objet d'examiner l'application du Programme d'action de Beijing au cours de ces cinq dernières années.

Mme Kornegay (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : La délégation sud-africaine se joint aux autres États Membres pour exprimer ses sincères condoléances à la délégation de la République arabe syrienne à la suite du décès du Président Hafez El Assad.

Ma délégation se réjouit que nos débats sur Beijing+5 aient été couronnés de succès. Sans la volonté politique et l'engagement de tous les États Membres, les négociations, malgré de longues et âpres discussions, n'auraient pas pu déboucher sur le document à l'examen.

Cette vingt-troisième session extraordinaire intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » a été convoquée pour permettre aux gouvernements de nos pays d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de nos engagements. Nous réitérons notre ferme engagement à l'égard du Programme d'action de Beijing et appuyons le document final qui a résulté de ce processus. En fait, nous aurions souhaité que l'Assemblée pousse encore plus loin l'application du Programme d'action de Beijing.

La délégation sud-africaine est venue à l'Assemblée avec pour mandat de projeter la Conférence de Beijing de 1995 dans le nouveau millénaire. Tous les droits fondamentaux de tous les citoyens sont protégés et consacrés par la Constitution sud-africaine et notre Déclaration des droits. Notre constitution nous a guidés dans notre approche de ce processus, qui est fondée sur le libre choix à l'égard de questions telles que l'orientation sexuelle, les droits en matière de procréation et l'avortement. L'émancipation totale et accélérée des femmes et des jeunes filles est une priorité constitutionnelle pour notre pays.

Même si nous constatons un certain retour en arrière dans la terminologie de Beijing, nous félicitons l'Assemblée de s'être attaquée à de nouveaux défis tels que la mondialisation de manière à aider les États Membres à faire face à ses conséquences négatives. Nous prenons également note du courage dont les femmes ont fait preuve pendant ces cinq jours pour défendre leurs droits. Dans les cas où cela peut mettre leur vie en danger, nous demandons à l'Assemblée d'assurer leur protection.

En conclusion, nous ne nous estimons pas libérés de l'engagement pris en 1995 dans le Programme d'action de Beijing et nous considérons que le document final de cette session est un supplément au Programme d'action de Beijing. Mon gouvernement est disposé à entériner les parties du document final qui constituent un progrès par rapport au Programme d'action mais qui nous encouragent également à atteindre nos propres objectifs nationaux. Nous avons hâte de réaliser ces objectifs et de mettre en oeuvre le Programme d'action de Beijing, ainsi que nos impératifs constitutionnels aux niveaux local, provincial et national.

Nous souhaitons remercier tous les membres du Bureau de leur travail précieux, en particulier la Présidente, Mme Christine Kapalata, et Mme Angela King, de la Division de la promotion de la femme. En outre, nous saluons les délégations tant gouvernementales que non gouvernementales qui ont pris part à ce processus. Bien que nous n'ayons pas réalisé tout ce que nous aurions souhaité, nous sommes heureux que l'Afrique du Sud ait participé à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale qui s'est concentrée sur la tâche difficile qui vise à améliorer les conditions de vie des femmes et des filles de tous nos pays.

Nous demandons que notre déclaration soit consignée dans les documents officiels de cette session.

Mme Raveles-Resida (Suriname) (*parle en anglais*) : Au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et de mon pays, le Suriname, je voudrais exprimer mes sincères condoléances à l'occasion du décès du Président El Hafez Assad de la République arabe syrienne, qui représente une grande perte pour le peuple syrien, pour le monde arabe et pour l'ensemble du monde.

Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que le Président du Comité ad hoc plénier et les présidents des groupes de travail et des groupes de contact, de même que tous les représentants, des efforts, de la détermination et du dévouement manifestés au cours de cette session marathon, grâce auxquels nous sommes parvenus à ce résultat final et nous avons pu élaborer le document que nous sommes sur le point d'adopter.

Les délégations des États Membres de la Communauté des Caraïbes, dont 14 sont également Membres de l'ONU, se sont réunies ici à New York, certaines au prix d'efforts coûteux, pour manifester leur dé-

termination à appuyer et promouvoir le Programme d'action de Beijing.

Nos pays ont pris part aux processus préparatoires de la quatrième Conférence de Beijing. Nous avons fait de grands sacrifices – humains et financiers – pour participer aussi activement à cette session extraordinaire consacrée au processus d'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence. Il n'y a pas eu de manque de motivation ou d'engagement de la part des gouvernements et des peuples des Caraïbes. À cette fin, nos gouvernements ont accordé la priorité au Programme d'action ainsi qu'à six domaines majeurs : pauvreté, santé, violence contre les femmes, éducation, mécanismes institutionnels et participation des femmes à la prise de décisions. En accordant la priorité au Programme d'action, les Caraïbes ont pu réaliser de grands progrès dans la mise en oeuvre des recommandations qui y sont formulées.

D'importantes activités de suivi ont été menées dans notre sous-région et nombre de nouveaux défis ont entravé la réalisation de tous les objectifs que nous nous étions fixés en 1995. Pour nos pays, les programmes d'ajustement structurel, la mondialisation et une lourde dette extérieure ont imposé des contraintes considérables à la mise en oeuvre du Programme d'action. Nous reconnaissons que la mondialisation présente des opportunités pour certains pays, mais nous devons dire que le coût imposé à nos économies et à nos peuples, notamment aux femmes et enfants des États de la Communauté des Caraïbes, a été terrible. La perte d'arrangements préférentiels, le service de la dette et les capacités réduites à surmonter le problème du chômage ont eu des conséquences considérables et accru le nombre de femmes pauvres dans plusieurs de nos pays.

Les gouvernements des pays des Caraïbes se sont attachés à réduire l'incidence de la violence contre les femmes et les filles et ont adopté des mesures globales dans un effort constant d'éliminer cette pratique. Nous avons promulgué des lois antiviolence, lancé des campagnes de sensibilisation et encouragé des recherches sur les causes profondes de la violence dans nos sociétés. Nous sommes heureux de noter que ce concept est reflété dans le projet de document final.

Pour terminer, nous sommes résolus à faire en sorte que l'élévation du niveau d'instruction des femmes dans les Caraïbes s'accompagne de réussites aussi importantes dans les domaines politique et économi-

ques. Dans ce contexte, nos efforts de promotion de l'égalité entre les sexes ne pourront aboutir que s'il y a un partenariat honnête entre les femmes et les hommes. La parité entre les sexes présente donc des avantages pour tous et valorise les hommes et les femmes, nos sociétés et nos pays.

Ceux qui, parmi nous, vivent dans des États fragiles et petits ne peuvent se permettre d'ignorer la contribution des femmes à notre développement durable et à la réalisation des objectifs de cette session. Nous restons attachés à la mise en oeuvre de Programme d'action et des résultats de cette session. Pour nous, aucune marge d'erreur n'est permise.

Mme Solorzano (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Le Nicaragua appuie le consensus de cette vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, dans le cadre du processus d'examen quinquennal de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes intitulé « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ». Nous demandons que les réserves que nous avons émises soient reflétées dans le document final.

Nos réserves concernent d'abord le fait que chaque fois que le document parle d'« engagements » ou de « mesures » pris par les gouvernements, il doit être bien entendu que les décisions des conférences des Nations Unies ne sont pas juridiquement contraignantes et que l'application de leurs recommandations relève de la responsabilité de l'État souverain du Nicaragua.

Deuxièmement, le Nicaragua reconnaît l'égalité et la dignité de tous les individus et les droits égaux des deux sexes, tout en interprétant le mot « sexe » dans son sens ordinaire généralement accepté, tel que reconnu par la quatrième Conférence mondiale de Beijing sur les femmes et reflété dans l'annexe IV du rapport de cette Conférence. Le genre est l'identité sexuelle biologique des femmes et des hommes. Pour nous, il y a deux genres : féminin – les femmes – et masculin – les hommes. Nous développons notre perspective en matière de parité sur la base de cette conception.

Troisièmement, le Nicaragua reconnaît le droit à la vie de la conception à la mort naturelle. C'est pourquoi l'avortement provoqué ou l'interruption de grossesse, quelle que soit l'interprétation qui en est donnée, ne peuvent être considérés comme un moyen de planification de naissances ou de maîtrise de la fécondité, tel que défini à la Conférence du Caire sur la popula-

tion et le développement. Toute législation régissant cette question relève exclusivement du Nicaragua.

Quatrièmement, lorsque le document se réfère à la contraception, nous comprenons que cette référence n'implique aucune substance ou méthode donnant lieu à un avortement. Nous acceptons la référence aux nouvelles techniques tant que cela n'implique pas un avortement provoqué. Le Nicaragua reconnaît le droit à la procréation et le droit à la santé, comprenant la santé génésique et la santé en matière sexuelle, comme étant un élément de certains droits fondamentaux déjà consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui ne reconnaissent aucune relation avec l'avortement provoqué.

Cinquièmement, le Nicaragua ne reconnaît pas les mots « droits sexuels » et « orientation sexuelle », dont la définition n'a pas été établie à des rencontres des Nations Unies.

Sixièmement, le Nicaragua reconnaît que les libertés de pensée, de conscience et de religion sont des droits inaliénables pour tous, y compris les travailleurs de la santé.

Septièmement, le Nicaragua reconnaît le mariage et les unions de facto des hommes et des femmes, ainsi que les divers types de familles issues de l'union d'un homme et d'une femme comme étant égaux à celles dirigées par un seul parent – homme ou femme – et aux familles élargies. Nous réaffirmons notre volonté de les protéger.

Huitièmement, nous interprétons « égalité entre les sexes » comme signifiant équité, équilibre, pleine participation, partenariat, accès égal et autres expressions similaires, telles que l'égalité au regard de la loi et l'égalité des responsabilités et des chances qui doivent exister pour les sexes sans discrimination et qui sont consacrées dans notre constitution.

Neuvièmement, l'éducation globale de l'enfant incombe aux parents au titre de notre constitution, de l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de l'article 13 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Dixièmement, nous acceptons l'expression « maternité sans risques » tant qu'elle n'implique pas l'avortement. Le Nicaragua ne reconnaît aucun nou-

veau droit fondamental universel au paragraphe 96 du Programme d'action évoqué dans ce document.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais faire une remarque qui ne s'adresse pas au dernier orateur. La liste est toujours longue et l'on me dit que les services d'interprétation ne seront disponibles que jusqu'à 19 heures, et j'espère donc que nous ne referons pas les déclarations que nous avons déjà prononcées, ici ou en Commission.

Mme Ismail (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, à adresser nos sincères condoléances à la délégation de la République arabe syrienne suite au décès du Président Hafez El Assad. Nous demandons à la délégation syrienne de bien vouloir transmettre nos condoléances au Gouvernement et au peuple syriens.

C'est avec grand plaisir que je m'adresse à cette Assemblée au nom du Groupe des 77 et de la Chine, à la séance de clôture de cette session historique de l'Assemblée générale. Beijing+5 a finalement abouti. Après cinq jours de dur labeur, les femmes du monde entier ont – avec le document final – fait un nouveau pas vers la consolidation des acquis du passé. La marche vers l'égalité des sexes, le développement et la paix au XXI^e siècle est dorénavant irréversible.

Le Groupe des 77 salue toutes les délégations qui ont oeuvré avec tant d'acharnement à l'élaboration des décisions historiques contenues dans le document final. Au cours des derniers jours, nous avons réfléchi à nos réalisations. Nous avons identifié les obstacles et les défis qui nous attendent. Surtout, nous avons pris de nouvelles initiatives pour lutter contre la pauvreté, en particulier chez les femmes. De même, nous avons pris d'importantes initiatives concernant la violence à l'égard des femmes, ainsi que des mesures concrètes pour promouvoir l'éducation des femmes et des filles et repousser les limites des droits des femmes.

Globalement, le document final nous présente une vague de nouvelles initiatives sous la forme de programmes et de projets. Nous insistons pour qu'elles soient effectivement mises en oeuvre dans tous les domaines critiques. Nous attendons qu'elles soient suivies d'actions aux niveaux national et international. À cet égard, nous comptons sur le ferme soutien et sur la participation des institutions multilatérales. Le partenariat que nous avons formé avec les organisations de la société civile à Beijing a été encore renforcé.

Les déclarations faites en séance plénière par les dirigeants des délégations des États membres du Groupe des 77 clament haut et fort la volonté politique indubitable des pays en développement et leur attachement à l'objectif de l'égalité entre les sexes. Tous les pays ont démontré concrètement leur détermination de progresser vers l'objectif du renforcement du pouvoir des femmes. Presque tous ont entrepris des réformes politiques et mis en place des dispositifs tendant à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Ils ont fait preuve d'une détermination sans faille face à l'intégration des questions de sexospécificité dans leurs objectifs de développement.

Il incombe maintenant à la communauté internationale, aux pays développés et aux institutions financières multilatérales de démontrer qu'ils sont résolus à coopérer réellement avec les pays en développement dans les domaines qui touchent à la promotion des femmes. À cet égard, je renouvelle l'appel lancé aux pays développés pour qu'ils appuient concrètement – financièrement – les mesures prises par les pays en développement pour favoriser durablement la croissance économique et le développement. C'est le seul moyen pour nous de repositionner nos pays et notre population en prévision de la grande tâche qui nous attend, telle qu'exposée, en particulier, dans le document final. Nous sommes convaincus qu'à l'aube du nouveau millénaire – et en raison de notre commune humanité – nos partenaires ne nous abandonneront pas dans cette tâche historique.

Pour terminer, je voudrais, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, remercier toutes les délégations de la souplesse dont elles ont fait preuve. Grâce à elles, cette conférence de New York, au cours des cinq derniers jours, n'aura pas été vaine : elle nous aura permis de faire progresser notablement les intérêts des femmes du monde entier. Je dois également remercier le Secrétaire général et tout le personnel du Secrétariat, qui a travaillé d'arrache-pied au succès de cette manifestation de premier plan. Nous souhaitons à toutes les délégations un bon retour dans leur pays.

M. Balzan (Malte) (*parle en anglais*) : Je me joins tout d'abord aux orateurs qui m'ont précédé pour adresser au nom du Gouvernement et du peuple de Malte nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de la République arabe syrienne qui déplorent la triste disparition du Président El Assad.

Malte se félicite des progrès enregistrés dans l'application du Programme d'action de Beijing et réitère son attachement à la promotion de l'égalité entre les sexes, du développement et de la paix et à la défense et à la protection des droits fondamentaux des femmes.

En s'associant au consensus sur le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle », la délégation de Malte voudrait confirmer la réserve qu'elle a faite à l'égard de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing au sujet de l'utilisation de termes comme « santé en matière de procréation » et « droits en matière de procréation », « droits en matière de sexualité », « cas où l'avortement n'est pas interdit par la loi », « pour que l'avortement soit pratiqué dans de bonnes conditions », et à l'égard des parties du document où il est fait directement ou indirectement allusion à l'avortement provoqué. L'interprétation donnée par Malte est conforme à sa législation nationale, qui considère comme illégale l'interruption volontaire de grossesse.

La délégation de Malte réaffirme en outre ses réserves quant aux parties du document dans lesquelles il est fait référence aux documents finals de diverses conférences. À cet égard, la délégation de Malte réaffirme les réserves qui figurent dans les rapports de ces conférences respectives. En outre, la délégation de Malte réaffirme ses réserves face à l'utilisation des termes « instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et documents de consensus de l'ONU » chaque fois qu'ils sont utilisés dans le document final avec ou sans son approbation préalable.

Il est demandé que ces réserves soient consignées dans le procès-verbal de la session extraordinaire.

M. Candiotti (Argentine) (*parle en anglais*) : Au nom des délégations des pays membres du Marché commun du cône austral (Mercosur) – l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay – et des pays associés, la Bolivie et le Chili, je souhaite informer l'Assemblée générale qu'à l'occasion de la tenue de cette conférence importante sur le thème « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle », ces six délégations se sont engagées à poursuivre la mise au point d'un programme commun sur les questions intéressant les femmes. Je soumettrai au Secrétariat le texte de ce programme,

pour qu'il fasse partie, sur demande des six délégations, des documents officiels de la session extraordinaire.

Je tiens à adresser de nouveau nos condoléances à la délégation de la République arabe syrienne pour la perte immense que représente le décès du Président El Assad.

Je tiens également, Monsieur le Président, à vous exprimer nos plus vifs remerciements pour la façon dont vous avez conduit la session extraordinaire. Nous remercions de même les membres du Bureau, et en particulier tout le personnel du Secrétariat, grâce au dévouement et aux efforts duquel nous avons pu obtenir les résultats actuels.

M. Mutaboba (Rwanda) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à s'associer à celles qui l'ont précédée pour adresser ses plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple syriens suite à la disparition du Président El Assad.

Ma délégation est particulièrement déçue de ce que le paragraphe 51 du document final ait été adopté sans référence au génocide et autres crimes contre l'humanité, comme l'avait préalablement suggéré le Groupe des 77 dans un langage plus approprié.

Le seul argument invoqué a été qu'il s'agissait d'une question de pure forme et qu'on pourrait alors ouvrir le débat sur d'autres paragraphes. Ce n'est pas vrai et nous continuons d'en être tout à fait persuadés. La majorité des délégations n'acceptent pas cette excuse, et ma délégation souhaite faire part de sa réserve la plus ferme en ce qui concerne cette omission.

Le message que cette omission transmet aux membres de l'ONU est curieux; il est même très curieux car cette omission laisse entendre que les crimes de génocide qui ont été commis au cours des années précédentes ne sont pas pris au sérieux par certains Membres. Ma délégation souhaite rappeler à tout le monde que la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide est contraignante pour tous ceux qui l'ont signée et ratifiée. En s'arrangeant pour éviter ce détail, on commet une grave omission et nous souhaitons ne rien avoir affaire avec cette omission parce que nous savons ce qui est arrivé à notre peuple, aux femmes et aux enfants en particulier qui sont au centre de nos préoccupations aujourd'hui. Les conséquences se feront sentir pendant des générations et la délégation rwandaise estime que cette omission

reflète une attitude de mépris à l'égard des souffrances que notre peuple – les femmes et les enfants en particulier – ont endurées et continuent d'endurer.

Le génocide n'est pas un phénomène rwandais; c'est la pire forme de crime contre l'humanité. Il devrait donc être condamné en toute occasion par tous les États Membres qui respectent les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et la Convention sur le génocide. Apparemment nous choisissons de fermer les yeux alors que nous devrions les garder ouverts. Ce message n'est pas le bon. À l'ONU comme ailleurs, on devrait prendre l'habitude de veiller à corriger les erreurs du passé chaque fois que l'occasion s'en présente.

Je saisis cette occasion pour remercier les représentants de l'Afrique du Sud, du Soudan, de la Libye, de la Syrie et de l'Iran et de nombreux autres représentants pour leur soutien très ferme et les efforts inlassables qu'ils ont déployés tout au long de la matinée d'aujourd'hui pour faire en sorte que l'expression « génocide et autres crimes contre l'humanité » soit incluse dans le texte.

Nous avons donc le devoir d'exprimer notre profonde réserve en ce qui concerne le texte et le langage adopté, puisque la référence au génocide et autres crimes contre l'humanité a été omise.

Nous souhaitons réaffirmer que le Gouvernement rwandais s'engage à observer les recommandations figurant dans le reste des paragraphes du projet de document final et nous manifestons notre plein soutien politique à la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing.

Mme King (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation et de la Mission des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, je voudrais exprimer mes condoléances à la délégation syrienne et au peuple syrien à la suite du décès du Président El Assad.

Les États-Unis sont heureux de s'associer au consensus sur le projet de document dont nous sommes saisis, qui représente un jalon important dans les efforts entrepris par la communauté internationale pour assurer la promotion de la femme. Les États-Unis ont présenté au Secrétariat une déclaration écrite concernant l'interprétation du texte et nous demandons qu'elle soit incluse dans le procès-verbal de cette conférence; notre

acceptation par consensus est basée en partie sur ce fait.

Les États-Unis comprennent bien que, comme c'est le cas pour la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, tout engagement auquel fait allusion le projet de rapport concernant les nouvelles mesures et initiatives pour la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et qui est attribué aux États n'est pas juridiquement contraignant à moins d'indication contraire de la part des États, et que ces engagements se composent de recommandations portant sur la manière dont les États peuvent et doivent promouvoir les objectifs de la Conférence. Par conséquent, les renvois à ces engagements constituent un engagement général d'appliquer sérieusement les recommandations d'ensemble plutôt qu'un engagement précis de mettre en oeuvre chacun des éléments qui y figurent. En outre, les États-Unis souhaitent souligner que seuls les États parties ont l'obligation de mettre en oeuvre les traités.

Dans le contexte du Programme d'action de Beijing, il y a certains éléments clefs directement liés aux questions de parité entre les sexes et à la promotion des droits de la femme. En particulier, le Gouvernement des États-Unis a une politique très ferme de non-discrimination sur la base des préférences sexuelles et considère que l'omission de ce point de vue du projet de rapport ne justifie nullement cette discrimination dans un pays quel qu'il soit.

Par ailleurs, les États-Unis appuient pleinement l'appel lancé aux gouvernements dans le Programme d'action pour qu'ils reconnaissent l'effet sur la santé des avortements non médicalisés et qu'ils tentent d'y apporter une réponse. Nous constatons avec regret que peu de progrès ont été faits. Depuis Beijing, près de 400 000 femmes sont mortes inutilement à la suite d'un avortement non médicalisé. Même lorsque l'avortement est légal dans certaines conditions, trop de pays n'ont toujours pas formé ni équipé les prestataires de soins de santé et n'ont pas pris d'autres mesures pour veiller à ce que les avortements soient sans danger et accessibles aux femmes ni pour sauvegarder la santé des femmes. Nous sommes très encouragés par le fait que l'examen quinquennal de la Conférence internationale sur la population et le développement ait fait mention de mesures visant à traiter l'effet sur la santé des avortements non médicalisés comme un problème majeur de santé publique. En ce qui concerne cette question très importante liée à la protection de la vie des

femmes et de leur santé, les États-Unis s'inspireront des textes qui ont été adoptés par consensus dans le rapport de la session extraordinaire de 1999 de l'Assemblée générale consacrée à la Conférence internationale sur la population et le développement+5 concernant les mesures que la communauté internationale s'est engagée à prendre afin de sauver la vie des femmes.

Les États-Unis souhaitent appeler l'attention sur le fait qu'on a demandé à un certain nombre d'institutions et d'organisations de mettre en oeuvre le projet de document final. Néanmoins, seuls les gouvernements adopteront le projet de déclaration politique et de document final. Le projet, en mentionnant les mesures que ces autres acteurs peuvent prendre, les invite et les encourage à adopter les mesures en question, mais n'exige pas que ces mesures soient prises et ne peut d'ailleurs l'exiger. Nous comprenons bien que la mention de mesures que les médias peuvent prendre ne sont rien d'autre que des suggestions et des recommandations. Celles-ci ne doivent pas être interprétées comme constituant une entrave à la liberté de la presse ou à la liberté d'expression, qui sont des libertés démocratiques fondamentales.

Pour ce qui est de l'utilisation du terme « occupation étrangère », les États-Unis reconnaissent que des violations des droits de l'homme peuvent se produire et se produisent de fait en cas d'occupation étrangère de par le monde. Les États-Unis continuent toutefois d'avoir des réserves, comme cela a été le cas lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui s'est tenue à Vienne en 1993, en ce qui concerne toute insinuation selon laquelle l'occupation étrangère constituerait en soi une violation des droits de l'homme. Les États-Unis demandent que le compte rendu des débats d'aujourd'hui reflète le fait qu'ils prennent leur distance par rapport aux paragraphes du projet de document final qui portent actuellement les numéros 29, 30 *ter* et 125 c), et qui traitent de la mondialisation et des questions économiques. Les États-Unis sont par ailleurs préoccupés de manière générale par le vocabulaire employé dans le document pour traiter de ces questions. Ces paragraphes caractérisent la mondialisation et la dette comme des obstacles importants à la réalisation de l'égalité entre les sexes. Nous pensons que c'est aux gouvernements nationaux qu'il incombe principalement d'assurer le développement économique et social et l'égalité des femmes dans tous les domaines. La plupart des aspects de l'égalité des

femmes n'ont aucun lien direct avec les questions financières et économiques internationales.

Le procès-verbal de la séance devra également indiquer que les États-Unis prennent leur distance par rapport au paragraphe qui porte actuellement le numéro 133 m) *bis*, relatif au désarmement. Les États-Unis ont deux préoccupations à formuler en ce qui concerne ce paragraphe.

Premièrement, les États-Unis ne sont pas d'accord avec l'affirmation selon laquelle c'est l'ONU qui établit les priorités en matière de désarmement. Nous pensons que l'établissement des priorités dans ce domaine relève de la prérogative des États Membres de l'ONU. Deuxièmement, le paragraphe propose que les ressources dégagées grâce aux activités de désarmement soient allouées aux programmes sociaux qui bénéficient aux femmes et aux fillettes. Nous appuyons fermement les programmes de développement économique et social, notamment ceux qui favorisent l'égalité entre les sexes, mais nous préconisons depuis longtemps la séparation des deux questions distinctes que sont le désarmement et une utilisation préétablie des ressources dégagées grâce à ces mesures de désarmement.

S'agissant des références faites à l'assistance étrangère et à l'aide publique au développement, les États-Unis réaffirment qu'ils ne font pas partie des pays qui se sont mis d'accord sur un « objectif convenu » dans ce domaine ou qui se sont engagés à atteindre un quelconque objectif.

Les États-Unis apportent leur plein appui aux objectifs figurant dans le document final et sont disposés à collaborer avec les autres États pour faire en sorte que des ressources adéquates soient dégagées afin de pouvoir faire face aux engagements pris dans le document. Toutefois, les États-Unis ne peuvent pas accepter une augmentation des fonds destinés à financer les projets figurant dans le document final, à moins qu'il ne s'agisse de la réaffectation de ressources existantes ou que cela ne concerne que les sources de financement autres que les contributions des gouvernements.

Enfin, relevant que nombre de questions visées dans le document final l'étaient déjà, comme il va de soi, dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, il est entendu pour les États-Unis que la déclaration interprétative qu'ils ont présentée par écrit à ce sujet s'applique, quand cela est approprié, au document final.

Mme Ngoma (Gabon) : Je voudrais d'abord, en ma qualité de Présidente du Groupe africain et au nom de la délégation gabonaise, exprimer mes plus vives condoléances à la délégation de la République arabe syrienne à la suite de la disparition du Président Hafez El Assad, qui a joué un grand rôle sur l'échiquier international, et notamment au Moyen-Orient. Le Groupe africain aura l'occasion de réexprimer avec force son émotion et sa sympathie au peuple frère de Syrie lors de la cérémonie que l'Assemblée générale organisera à cet effet.

Nous souscrivons à la déclaration faite par le Nigéria au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter, et avec vous l'ensemble des membres de votre bureau, pour la manière dont vous avez dirigé notre session extraordinaire. Mes félicitations vont également au Bureau du Comité préparatoire et aux membres du Secrétariat, qui n'ont ménagé aucun effort pour fournir tous les éléments nécessaires au bon déroulement de nos travaux, même si, à certains moments, des problèmes de traduction dans les autres langues officielles de l'ONU ont été constatés.

Tout au long de nos travaux, l'Afrique n'a ménagé aucun effort, compte tenu des responsabilités qui sont les siennes, pour faire aboutir au mieux les travaux de cette conférence. New York restera un tournant déterminant pour les gouvernements, les organisations non gouvernementales et la société civile pour ce qui est de l'intégration de la promotion de la femme à l'ensemble des politiques de développement de chaque pays. Si je parle de tournant déterminant, c'est parce que nous avons réaffirmé notre soutien au Programme d'action adopté à Beijing et à la Déclaration de la Conférence internationale sur la population et le développement du Caire.

Nous avons par conséquent dépassé nos clivages pour voir l'intérêt collectif. Le consensus a beaucoup contribué à la réussite de nos travaux. Toutefois, la souveraineté reste de mise compte tenu des concepts politiques, culturels, économiques et sociaux de chaque État. Nous devons, plus que par le passé, faire en sorte que les composantes de la société, à savoir l'homme, la femme et l'enfant, puissent effectivement apporter leur contribution à l'édification de nos nations. La femme, partout dans le monde, est la gardienne des valeurs morales de la société. Ce rôle, elle ne peut l'assumer pleinement qu'en symbiose avec l'homme. Nous exhortons

nos partenaires de développement à fournir les ressources nécessaires à l'application des programmes internationaux auxquels nous avons souscrit. Nous regrettons, tout de même, que le document final n'ait pas été traduit dans toutes les langues de travail de l'ONU.

Mme Tall (Sénégal) : Je voudrais, au nom du Président de la République du Sénégal, S. E. M. Abdoulaye Wade, et au nom de la délégation qui m'accompagne, joindre ma voix à celles qui m'ont précédée pour présenter les condoléances attristées du Sénégal, de son gouvernement et de son peuple tout entier aux autorités et au peuple de la République arabe syrienne à la suite du décès du Président Hafez El Assad. Nous prions pour que la Terre lui soit légère et que Dieu l'accueille en son paradis.

Ma délégation, solidaire de la position du Groupe africain, se rallie à la déclaration du Groupe des 77, et se félicite du succès de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Nous avons, entre nos mains, un document final de haute portée pour les femmes du monde; un document final équilibré prenant en compte les intérêts et préoccupations des délégations, ainsi que le rôle fondamental des organisations non gouvernementales et de la société civile dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et des initiatives nouvelles qui seront tout à l'heure adoptées par la session.

Mais ces résultats, nous les devons à cet esprit de collaboration soutenu et au sens de l'organisation tout au long du processus de la conférence entre le Secrétariat, les présidents des séances de nos travaux, les délégués de cette session et les acteurs et partenaires partageant l'esprit de consensus qui a soutenu ce document final. Nous n'avons aucune réserve, bien que nous aurions souhaité un document plus agressif. Nous réitérons donc notre engagement à traduire en actes toutes les recommandations sanctionnant nos travaux pour le respect strict de l'égalité des droits humains et la paix et le développement de nos pays respectifs.

La coopération internationale devrait être renforcée pour permettre de trouver des solutions novatrices aux contraintes économiques et financières des pays en développement, africains notamment, pour leur permettre d'être mieux à même de mettre en oeuvre les engagements communs adoptés par la communauté internationale en matière de protection et de promotion des droits fondamentaux de la femme.

Monsieur le Président, je voudrais conclure en vous remerciant vous personnellement, en remerciant le Secrétaire général, Kofi Annan, en remerciant Mme Angela King, ainsi que tout le Secrétariat pour la parfaite organisation de cette session extraordinaire.

Je terminerai par un voeu – un voeu pour dire que nous souhaitons que la déclaration que nous venons de faire figure dans le procès-verbal de cette séance.

Mme Lozano Eljure (Colombie) (*parle en espagnol*) : Au nom de la Colombie et des pays latino-américains suivants – l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, le Costa Rica, l'Équateur, le Guatemala, le Mexique, le Panama, le Paraguay, le Pérou, la République dominicaine, l'Uruguay et le Venezuela – nous présentons nos condoléances à la délégation et au peuple de la République arabe syrienne à la suite du décès du Président Hafez El Assad.

Nous souhaitons que la déclaration suivante figure dans le procès-verbal de cette session extraordinaire.

Dans le cadre de cette vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée " Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle », nos délégations ont partagé une vision régionale des progrès, défis, enseignements et bonnes pratiques qui ont marqué les cinq années qui ont suivi l'application du Programme d'action de Beijing.

Les consensus régionaux reflétés dans les documents de Santiago et de Lima ont orienté et renforcé l'engagement pris par nos gouvernement respectifs de faire avancer le processus d'examen de Beijing pour lequel cette session extraordinaire a été convoquée. Après presque une année de travail, il est apparu une large gamme de positions qui constituent un cadre complexe pour la réalisation des objectifs convenus dans les domaines visés par le Programme d'action de Beijing. Notre région, unie par une expérience commune et la même détermination de promouvoir les droits fondamentaux de toutes les femmes, adolescentes et fillettes, progresse dans l'application du Programme d'action en l'incorporant aux politiques de développement librement choisies par les pays.

Nous avons en particulier mis l'accent sur le droit à la santé, à la participation et au développement dans un cadre d'égalité et d'équité entre les sexes et de non-violence. Nous réaffirmons notre engagement de créer

les conditions nécessaires pour permettre aux femmes d'avoir une vie plus épanouie dans l'exercice des droits qui leur reviennent en tant que citoyennes de notre planète. Cela devrait conduire à une société d'hommes et de femmes plus humaine, plus tolérante, plus saine, plus productive et plus heureuse dans le contexte du développement durable de nos pays.

M. Bahaitham (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Ma délégation vous félicite, Monsieur le Président, de l'issue heureuse de cette vingt-troisième session extraordinaire. Nous vous remercions des efforts considérables que vous-mêmes, ainsi que les membres du Bureau, avez déployés pour faire en sorte que cette session soit couronnée de succès.

Le Gouvernement de l'Arabie saoudite réaffirme son engagement à mettre en oeuvre les dispositions contenues dans ce document sans porter atteinte à la charia islamique et à notre législation nationale. Je souhaite que cette déclaration soit consignée dans le document final de cette session.

M. Al Saidi (Koweït) (*parle en arabe*) : D'emblée, je voudrais remercier le Président, les membres du Bureau et tous les États Membres des efforts qu'ils ont déployés pour faire en sorte que cette session soit couronnée de succès et pour parvenir à ce document de consensus.

Je tiens à réaffirmer l'engagement de l'État koweïtien à mettre en oeuvre ce document sans porter atteinte à la charia islamique et à la Constitution du Koweït. Je demande que cette déclaration soit consignée dans le document final.

M. Al-Absi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Nous vous félicitons, Monsieur le Président, ainsi que nous-mêmes, des grands progrès qui ont été réalisés lors de cette session et saluer l'esprit de concorde qui a prévalu durant ces travaux.

Ma délégation est consciente des efforts intenses qui ont mené à ce document final et se félicite de la détermination dont ont fait preuve les participants à cette session pour promouvoir la condition de la femme dans le monde entier. C'est pourquoi nous nous efforcerons de mettre en oeuvre toutes les dispositions énoncées dans ce document conformément à la charia islamique, à notre constitution et à la législation nationale. Nous souhaitons que cette déclaration soit consignée dans le rapport final.

M. Bhatti (Pakistan) (*parle en anglais*) : Au nom du peuple et du Gouvernement pakistanais, j'exprime nos sincères condoléances et notre solidarité avec le peuple et le Gouvernement de la République arabe syrienne à la suite de la tragique disparition de leur grand dirigeant, le Président Hafez El Assad. Que Dieu tout puissant bénisse son âme.

Ma délégation se félicite de l'adoption par consensus du document final qui est un document de progrès et tourné vers l'avenir. Le Pakistan mettra en oeuvre les engagements qui y sont reflétés, qui constituent une priorité absolue pour traduire nos paroles en actions concrètes et faire des objectifs de la parité entre les sexes et du développement une réalité quotidienne. Ce processus d'application sera guidé, comme le Programme d'action de Beijing, par la charia et la Constitution du Pakistan.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier le Président du Comité préparatoire et du Comité ad hoc plénier, ainsi que ses autres collègues du Bureau, des efforts inlassables qu'ils ont consentis pour que ce processus porte ses fruits.

Je voudrais également remercier les milliers de représentants des organisations non gouvernementales qui ont activement contribué à ce processus en sensibilisant la communauté internationale aux questions qui touchent les femmes et les enfants. Nous remercions le Secrétariat, les interprètes et tous ceux qui, à l'ONU, ont contribué à ce processus.

Mme Abbar (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : La délégation libyenne adresse ses sincères condoléances à la délégation de la République arabe syrienne et au peuple arabe de Syrie à la suite du décès du Président Hafez El Assad, le grand guide, dont la mort tragique représente une grande perte pour la nation arabe. Que Dieu bénisse son âme.

Ma délégation a d'emblée participé de manière concrète et soutenue au processus préparatoire de cette session en vue de parvenir à un document détaillé et complet qui permette de réaliser une véritable égalité entre hommes et femmes et d'édifier un avenir meilleur pour toutes les femmes. Ma délégation est heureuse de se joindre au consensus. Nous tenons à réaffirmer que nous mettrons en oeuvre ce document conformément à notre législation nationale et sans contrevenir à l'Islam et ses principes, ainsi qu'à nos principales traditions sociales et religieuses. Nous souhaitons que cette dé-

claration soit consignée dans le rapport de la présente session.

M. Al-Dosari (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Ma délégation souhaite adresser ses sincères condoléances au peuple et au Gouvernement de la République arabe syrienne à la suite du décès de leur grand dirigeant, le Président Hafez El Assad. Que son âme repose en paix. Que Dieu donne à sa famille et à son peuple endeuillés la force de surmonter cette douleur et qu'il leur accorde une longue vie.

Pour terminer, ma délégation souhaite exprimer sa détermination d'appliquer les dispositions contenues dans le document que nous venons de recevoir, sans porter atteinte à la souveraineté du pays, à la législation nationale et en particulier aux principes de la charia islamique. Ma délégation souhaite que cette déclaration soit consignée dans les documents officiels de cette séance.

M. Meléndez-Barahona (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi tout d'abord, au nom de la délégation d'El Salvador, d'offrir nos condoléances au peuple de la République arabe syrienne à l'occasion du décès du Président Hafez El Assad.

Deuxièmement, nous tenons à exprimer notre reconnaissance à tous ceux qui ont déployé de grands efforts et ont agi avec la plus grande solidarité afin d'obtenir des résultats positifs au terme de cette vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen de la mise en oeuvre des engagements pris lors de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue en 1995 et à l'élaboration de nouvelles mesures et initiatives visant à accélérer sa mise en oeuvre intégrale et à réaliser l'égalité totale entre les sexes, le développement et la paix.

Salvador se joint au consensus sur l'adoption du document final de cette conférence et réaffirme être prêt à concrétiser les engagements visant à améliorer la situation des femmes et à leur permettre d'exercer leurs droits. Nous réaffirmons donc notre appui à la Déclaration de Beijing et au Programme d'action.

Toutefois, nous souhaitons faire la déclaration suivante et nous demandons qu'elle soit incluse dans le document final de la session.

En ce qui concerne les paragraphes qui se réfèrent à la question de l'avortement et aux questions connexes, la délégation d'El Salvador tient à dire qu'en

vertu de notre constitution, l'avortement n'est pas permis, quelles que soient les circonstances, son article premier reconnaissant la personne humaine comme telle dès le moment de la conception. Des services de santé génésique et de planification des naissances sont fournis aux adolescents avec le consentement des parents ou des tuteurs légaux, mais ils ne doivent jamais mener à un avortement. Nous souhaitons rappeler que lors de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en 1994, la délégation d'El Salvador a exprimé les réserves pertinentes en ce qui concerne l'avortement ainsi que les services de santé génésique et de planification des naissances.

Mme Sadia (Kenya) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite exprimer ses sincères condoléances au peuple syrien à l'occasion du décès de son président, Hafez El Assad. Notre délégation prie pour que Dieu lui prodigue réconfort et paix en ces moments difficiles.

Par votre entremise, Monsieur le Président, nous souhaitons exprimer et notre reconnaissance au Comité préparatoire, présidé initialement par le Kenya et actuellement par le pays frère qu'est la Tanzanie, et au Bureau en entier pour le travail qui a été accompli afin de faire de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale sur « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » une étape décisive pour les femmes.

Je tiens à saluer le travail accompli par le Groupe des 77 et la Chine, et je souscris à la déclaration qui a été faite par la délégation du Nigéria. Ma délégation s'associe au consensus et appuie le document final et s'efforcera de le mettre en oeuvre par l'entremise de ses structures nationales.

Le Gouvernement kényen accorde une importance particulière à la famille, en tant qu'institution importante et que facteur clef dans le processus d'intégration à la vie sociale des enfants et des jeunes. Cette institution, telle qu'elle est entendue universellement, doit être renforcée et protégée.

Je voudrais terminer en disant que les questions liées à l'avortement sont régies par le code pénal de notre pays, selon lequel il s'agit d'un acte illégal. Cette question délicate sera traitée à l'échelle nationale, dans le cadre du Programme d'action de Beijing.

Je souhaite encore une fois vous remercier, Monsieur le Président, du remarquable travail qui a été accompli durant cette session.

M. Al-Mahdi (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais me joindre à mes collègues d'autres délégations et offrir les sincères condoléances de mon pays à la délégation de la République arabe syrienne ainsi qu'au Gouvernement et au peuple syriens à l'occasion du décès du Président Hafez El Assad, grand dirigeant qui a oeuvré pour une paix fondée sur la justice et la liberté.

Je tiens également à appuyer la position du Groupe des 77 et de la Chine, telle que présentée par la délégation du Nigéria. Je souhaite aussi exprimer notre satisfaction du consensus intervenu sur ce document important à l'issue de négociations très difficiles. Ma délégation a participé efficacement, dans un esprit de souplesse, de sérieux et de coopération, à ces négociations avec les représentants d'autres pays.

Nous renouvelons notre engagement de mettre en oeuvre les recommandations issues de cette session extraordinaire, conformément à notre constitution, nos lois et nos valeurs, et dans le plein respect de notre souveraineté nationale, compte tenu du paragraphe 2 b) du document.

Je tiens à ce que mon intervention apparaisse intégralement dans le document final de cette session.

M. Wibisono (Indonésie) (*parle en anglais*) : À titre de Président du Groupe des États d'Asie pour le mois de juin, je tiens à exprimer nos sincères condoléances et notre solidarité au Gouvernement et à la population de la République arabe syrienne à l'occasion de la triste disparition du Président Hafez El Assad.

Nous avons hautement respecté le Président Hafez El Assad, qui, pendant trois décennies, a lutté pour bâtir une nation forte et fière et pour mener son peuple vers son destin légitime. Le Président Hafez El Assad a contribué de façon importante à la politique internationale, surtout au Moyen-Orient.

Au nom de la délégation de l'Indonésie, je tiens également à vous exprimer notre sincère reconnaissance, Monsieur le Président, et à féliciter la Présidente du Comité ad hoc plénier, Mme Christine Kapalata, ainsi que tous les membres du Bureau, Mme Angela King et tous les membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies. Je salue également la participation active et productive des organisations non

gouvernementales, qui ont contribué au succès de nos négociations en vue de l'adoption de l'important document final dont nous sommes saisis, qui accroîtra le pouvoir des femmes, encouragera le respect de leurs droits et aura pour effet de promouvoir l'égalité entre les sexes, le développement et la paix.

Il s'agit en effet d'une réalisation importante, reflet des efforts inlassables que nous déployons pour manifester notre engagement de promouvoir l'amélioration de la condition de la femme dans tous les domaines. Ma délégation réaffirme qu'elle est prête à travailler avec tous les membres de la communauté internationale afin d'améliorer la situation des femmes partout dans le monde, pour le bien-être de l'humanité tout entière.

Mme Ferrer Gómez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à réitérer à la délégation de la République arabe syrienne, et par son entremise à toute la population de son pays, nos sincères condoléances à la suite du décès du Président, M. Hafez El Assad.

Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le Nigéria en qualité de président du Groupe des 77 et de la Chine.

La délégation cubaine tient à exprimer sa profonde satisfaction du travail accompli ensemble au cours de ces journées d'évaluation des progrès enregistrés ainsi que des obstacles et des défis qui nous attendent dans nos efforts pour faire réellement progresser la cause de la femme dans le monde. Nous n'avons pas encore vu le document en espagnol ni procédé à une analyse de fond de son contenu intégral, mais nous sommes sûrs que le bilan auquel nous sommes arrivés contribuera à plus d'un égard à aider les femmes et les petites filles de tous les continents. Nous voudrions rendre hommage au dévouement et à la solidarité avec lesquels toutes les délégations ont oeuvré à l'adoption de mesures plus efficaces pour la promotion de la femme.

Nous relevons que, dans le processus de négociation du document que nous allons adopter aujourd'hui, certains consensus obtenus de haute lutte dans le cadre de négociations très informelles, correspondant à des situations très précises et complexes, ont parfois donné lieu à de nombreuses irrégularités. Ma délégation souhaite faire consigner dans le procès-verbal de cette session extraordinaire que le langage qui apparaît, suite à ces négociations, dans quelques paragraphes reflète la

grande souplesse dont a fait preuve Cuba et son engagement de promouvoir la condition féminine et de mener à bien le processus qui s'achève aujourd'hui. Il s'agit par conséquent d'une contribution de mon pays qui ne doit pas nécessairement être considérée comme un précédent pour les processus de négociation et d'évaluation de la suite donnée à d'autres conférences ou sommets mondiaux en cours. C'est ainsi que l'entend ma délégation.

Enfin, nous tenons à féliciter Mme Christine Kapalata, Présidente du Comité préparatoire de la session extraordinaire de sa présidence exemplaire, félicitations auxquelles nous associons tous les membres du Bureau. Nous adressons également nos félicitations et l'expression de notre gratitude à Mme Angela King et Mme Yakin Ertürk pour les efforts qu'elles ont déployés au cours de tous ces derniers mois. Nous tenons enfin à saluer l'importante contribution des organisations non gouvernementales de femmes qui ont participé à ces séances.

Nous avons tous travaillé avec grand dévouement et nous disposons maintenant d'un document qui nous permettra d'évaluer où nous en sommes et quelles sont les mesures à adopter pour réaliser intégralement le Programme d'action de Beijing. Nous avons le plaisir de confirmer que l'effort en a valu la peine et nous nous en félicitons. De même, ma délégation souhaite féliciter le Président des efforts qu'il a déployés et de la façon extrêmement positive dont il a dirigé cette session extraordinaire.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les deux projets de résolution recommandés par le Comité ad hoc plénier de la vingt-troisième session extraordinaire dans le document A/S-23/10.

Nous passons d'abord au projet de résolution I, intitulé « Déclaration politique ». Le texte de l'annexe au projet de résolution I figure, pour l'instant, au paragraphe 56 du document A/S-23/2.

Le Comité ad hoc plénier de la vingt-troisième session extraordinaire a recommandé l'adoption du projet de résolution I. Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution I?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 23/2).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution II est intitulé « Nouvelles mesures et initiatives pour la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ». Le texte de l'annexe au projet de résolution II figure, pour l'instant, dans les documents A/S-23/2/Add.2 [Parts I-IV] et A/S-23/2/Add.2 [Part IV]/Corr.1, tels qu'amendés par les documents A/S-23/AC.1/L.1/Add.1 à 42 et A/S-23/AC.1/L.1/Add.16/Corr.1.

Le Comité ad hoc plénier de la vingt-troisième session extraordinaire a recommandé l'adoption du projet de résolution II. Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution II?

Le projet de résolution II est adopté (résolution S-23/3).

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur position sur les résolutions qui viennent d'être adoptées.

M. Mesdoua (Algérie) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, de transmettre nos sincères condoléances à la délégation de la République arabe syrienne suite à la disparition du Président Hafez El Assad, grand dirigeant arabe qui a joué un rôle politique de premier plan à l'échelon arabe et sur la scène internationale. L'histoire retiendra les positions courageuses et historiques qu'il a prises pour la cause de la justice et de la vérité. À cette occasion, je voudrais, au nom de la délégation algérienne et du Groupe des États arabes, transmettre nos sincères condoléances à la délégation, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement syriens. Puisse le Président Assad reposer dans la paix du Tout-Puissant. Et puissent sa famille et son peuple affligés connaître également la paix.

Je voudrais également, Monsieur le Président, vous exprimer, au nom du Groupe arabe, nos remerciements et notre satisfaction pour l'adoption du document final, approuvé après des négociations longues mais fructueuses. Je tiens également, à cette occasion, à exprimer mes vifs remerciements au Président du Comité préparatoire, notamment, ainsi qu'à tous les coordinateurs et facilitateurs du groupe de travail et aux membres du Bureau, qui ont déployé des efforts inlassables pour obtenir ces résultats concrets. Je remercie aussi toutes les délégations qui ont participé efficacement à ce processus.

Nous sommes convaincus qu'en ce début de XXI^e siècle et de troisième millénaire, ce document permettra de disposer d'une nouvelle base pour l'amélioration de la condition de la femme et la défense de ses droits. Au cours des négociations, les États arabes ont fait preuve d'esprit de coopération et de souplesse. Ils tiennent à réaffirmer une nouvelle fois au sein de cet organe leur attachement à la défense des droits de la femme et de tous les acquis qu'elle a obtenus ces dernières années.

Enfin, ma délégation souhaite transmettre, au nom du Groupe arabe, ses remerciements à tous les membres du Secrétariat de l'ONU, et en particulier à Mme Angela King, aux interprètes, aux traducteurs et à ceux qui travaillent dans les coulisses, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales, qui ont joué un rôle très positif au cours de cet événement historique.

Mme Chekrouni (Maroc) (*parle en arabe*) : Au nom de son peuple et de son gouvernement, le Royaume du Maroc présente ses sincères condoléances au peuple et au Gouvernement de la République arabe syrienne suite à la triste disparition du Président Hafez El Assad.

Je voudrais dire combien la délégation du Maroc est satisfaite de l'adoption du document final. Nous avons suivi les travaux de la Commission préparatoire avec sérieux et avec beaucoup d'intérêt. Malgré les difficultés que nous avons eues à parvenir à un consensus, notre dialogue a été très positif et constructif. C'est au moyen du dialogue que l'on peut le mieux réaliser la solidarité entre toutes les femmes du monde et ce dialogue nous a permis d'arriver à ce résultat positif.

Le Royaume du Maroc s'engagera à mettre en oeuvre le document, conformément à sa constitution, ses lois et ses valeurs nationales. Ce document permettra certainement de consolider les efforts déployés par le Gouvernement pour améliorer la condition économique et sociale des femmes.

Le plan national visant à intégrer les femmes aux projets de développement qui a été mis au point par le Gouvernement avec la pleine participation de la société civile est actuellement étudié par un comité national placé sous la direction du Premier Ministre. C'est là la preuve évidente des efforts sincères que nous déployons pour la cause des femmes. Sans les femmes, en effet, il est impossible de parvenir à la démocratie ou au développement.

En conclusion, nous adressons nos remerciements au Secrétaire général, à vous-même Monsieur le Président, à la Présidente du Comité préparatoire et aux présidents des groupes de travail ainsi qu'à tous ceux qui ont participé au succès de cette session et ont servi la cause des femmes partout dans le monde. Nous espérons que le XXI^e siècle sera vraiment le siècle des droits et de l'égalité entre les deux sexes.

Ma délégation voudrait aussi que le texte de cette déclaration apparaisse dans le document final de cette session extraordinaire.

M. Cherif (Tunisie) (*parle en arabe*) : J'aimerais tout d'abord exprimer à la délégation syrienne soeur nos sincères condoléances pour le décès du Président Hafez El Assad. Qu'il repose en paix. Dieu nous met sur cette terre et Il nous rappelle à lui.

À l'occasion de la clôture de la vingt-troisième session extraordinaire intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle », nous souhaitons vous remercier, Monsieur le Président, et remercier la Présidente du Comité préparatoire, pour les efforts considérables qui ont été faits afin d'aboutir aux résultats souhaités afin de donner un élan nouveau à la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing.

Ma délégation tient à dire sa satisfaction de l'atmosphère constructive qui a régné au sein du Comité ad hoc, ce qui a contribué à la coopération entre toutes les délégations, notamment en ce qui concerne certains problèmes liés aux caractéristiques particulières de chaque culture. Il convient de préciser que ce n'est pas parce que ces caractéristiques ont été prises en considération dans les recommandations que nous allons revenir sur les principes sur lesquels nous nous sommes entendus à Beijing.

C'est ainsi que nous réaffirmons notre engagement de mettre en oeuvre les recommandations de la Conférence de Beijing et de promouvoir l'amélioration de la condition de la femme, conformément à ses droits fondamentaux, en tenant compte du respect de nos concepts arabes et islamiques. Nous réitérons également notre engagement en faveur de la promotion des droits de la femme. Nous allons mettre en oeuvre toutes les recommandations issues de cette session extraordinaire en nous appuyant sur les politiques du Président de la Tunisie, M. Zine El Abidine Ben Ali, et sur les divers organes et appareils législatifs qui ont pour but d'assurer la pleine égalité entre les sexes ainsi que

l'égalité des chances entre hommes et femmes afin d'encourager un développement global et durable.

Mme Tellawy (Égypte) (*parle en arabe*) : Au nom de la délégation de l'Égypte, je voudrais transmettre nos condoléances à la délégation, au Gouvernement et au peuple de la République arabe syrienne à la suite du décès du Président Hafez El Assad. Paix à son âme.

Ma délégation voudrait formuler les remarques suivantes.

Tout d'abord, nous remercions toutes les délégations de leur coopération et de leur compréhension, qui ont permis le succès de cette session et l'adoption d'un document qui constitue un pas en avant. Ce document représente le succès de cette session et complète les efforts déployés par la communauté internationale pour promouvoir la condition de la femme et réaliser l'égalité entre les sexes tout en empêchant la discrimination à l'égard des femmes.

Les conférences qui se sont tenues ces 25 dernières années, du Mexique jusqu'à New York, ont permis un rapprochement et une entente entre différents peuples et différentes cultures. Nous espérons que les questions sociales, telles que la condition des femmes, ne seront pas prétexte à conflit entre les cultures et les civilisations. Nous ne permettrons pas que l'on mette en doute les résultats et les objectifs des conférences à caractère social des Nations Unies et notamment de la Conférence sur la population et le développement.

Deuxièmement, l'Égypte ne négligera aucun effort pour mettre en oeuvre le document conformément à ses lois et politiques nationales.

Troisièmement, l'Égypte regrette que les paragraphes concernant les ressources financières soient si faibles et ne soient pas à la hauteur des problèmes que connaissent les femmes, partout dans le monde et notamment dans les pays en développement, dans des domaines comme la pauvreté, l'analphabétisme et l'accès aux services de base. Nous espérons que la communauté internationale et ses institutions feront tout ce qui est en leur pouvoir pour mobiliser les ressources financières nécessaires pour renforcer le pouvoir d'action des femmes.

Quatrièmement, nous remercions les organisations non gouvernementales pour les efforts qu'elles ont déployés au cours de cette session extraordinaire. Nous espérons que leur rôle augmentera afin de per-

mettre un échange de données d'expérience et qu'il ne se limitera pas à entendre les délégations. Nous espérons plutôt que leur rôle évoluera et que le Secrétariat et les institutions spécialisées organiseront d'autres réunions pour permettre un échange de données d'expérience entre les délégations officielles et les organisations non gouvernementales. Cela permettra de réels échanges de vues au niveau national, qui permettront à leur tour de parvenir à une entente sur certains termes qui pourraient prêter à confusion. Si les organisations non gouvernementales poursuivent leurs efforts au sein de l'ONU, le Secrétariat devrait envisager d'élaborer à cette fin des règles et règlements conformes aux normes de l'Organisation. La délégation égyptienne a demandé la tenue d'une conférence parallèle avec les organisations non gouvernementales lors de la Conférence du Caire. Nous espérons que l'ONU tirera profit du rôle des organisations non gouvernementales de façon très méthodique et dans un climat propice de nature à renforcer la compréhension mutuelle.

Pour terminer, la délégation égyptienne souhaite remercier les membres du Bureau pour les efforts qu'ils ont réalisés, en particulier Mme Christine Kapalata, de la République-Unie de Tanzanie, Mme Kirsten Mlacak, du Canada et M. Asith Bhattacharjee, de l'Inde. Je me dois également de remercier Mme Patricia Flor et Mme Mónica Martínez, ainsi que les présidents et autres membres des groupes de travail et des groupes de négociation. En outre, je souhaiterais exprimer notre reconnaissance à Mme Angela King et aux autres membres du personnel de la Division de la promotion de la femme. Enfin, je remercie le Secrétaire général, qui a bien voulu apporter son soutien à cette session.

M. Mabilangan (Philippines) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à ceux qui ont exprimé leurs sincères condoléances au peuple et au Gouvernement de la Syrie à la suite du décès de l'estimé Président Hafez El Assad.

Je voudrais également exprimer mes félicitations au Secrétariat pour le travail réalisé sous la direction de Mme Angela King et la Directrice de la Division de la promotion de la femme, Mme Yakin Ertürk, et pour l'excellente organisation de cette session extraordinaire. J'exprime aussi ma reconnaissance aux délégations pour la patience et la souplesse dont elles ont fait preuve, ce qui a permis d'adopter ce document final et de couronner de succès cette session extraordinaire.

C'est avec un grand plaisir que nous nous associons aux autres délégations pour réaffirmer l'attachement de notre gouvernement au Programme d'action de Beijing et aux initiatives qui ont fait l'objet d'un accord à la présente session. Nous souhaitons tout particulièrement remercier les délégations et les organisations non gouvernementales qui nous ont aidés à prendre des engagements plus fermes concernant des questions telles que la traite des femmes et des filles, les femmes migrantes et les travailleuses immigrées, ainsi que les femmes pauvres, notamment celles appartenant aux groupes de femmes et de filles marginalisées et vulnérables. Notre délégation se réjouit des fermes engagements qui ont été pris dans le document final. Nous pouvons vraiment dire, en effet, que nous avons fait un pas en avant supplémentaire en direction de l'égalité entre les sexes, du développement et de la paix au XXI^e siècle.

Le Gouvernement philippin va adopter un plan d'action mis à jour pour la période 2000-2004 de manière à faire en sorte que le développement réponde mieux aux besoins des femmes; nous espérons que ce plan permettra la pleine application des engagements que nous avons pris dans ce document final. Enfin, nous espérons que grâce à la coopération Sud-Sud approuvée dans le document final, le partenariat entre les pays s'épanouira davantage et qu'il sera propice à une meilleure application de nos engagements.

M. Costa Lobo (Portugal) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais faire une déclaration au nom de l'Union européenne ainsi qu'au nom de la Bulgarie, de la Lituanie, de la République tchèque, de la Roumanie et de la Turquie.

Avant d'aborder les questions évoquées lors de cette session extraordinaire, j'aimerais exprimer nos sincères condoléances suite au décès du Président El Assad, et je prie la délégation syrienne de bien vouloir transmettre toute notre sympathie au peuple et au Gouvernement de la République arabe syrienne.

La session extraordinaire et les diverses réunions régionales ont rassemblé les femmes du monde entier. Les gouvernements, les organisations internationales, les médias, les organisations non gouvernementales et les autres membres de la société civile se sont réunis pour discuter de questions fondamentales, pour faire part de leurs expériences, et pour apprendre les uns des autres. Nous avons trouvé de nouveaux moyens de travailler ensemble en vue de réaliser ce pour quoi nous

sommes aujourd'hui réunis : la pleine application du Programme d'action de Beijing, qui reste, avec la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le fondement de la lutte pour l'égalité entre les sexes.

Nous avons fait ici un pas en avant – un petit pas peut-être mais un pas tout de même – dans le domaine de la promotion des droits fondamentaux de la femme. Nous avons réalisé des progrès importants en matière d'égalité entre les sexes, de développement et de paix. Nous avons reconfirmé l'importance du rôle de l'éducation dans l'autonomisation des femmes. Nous nous sommes mis d'accord sur des termes nouveaux et clairs concernant les obligations des États face à la violence dont sont victimes les femmes, notamment de la violence dans la famille, le viol conjugal et les crimes « d'honneur ». Nous avons reconnu le rôle fondamental que jouent l'égalité entre les sexes et la participation des femmes dans l'élimination de la pauvreté et dans le développement, et l'importance qu'il y a à définir des objectifs et des indicateurs précis pour ce qui a trait à l'égalité entre les sexes. Nous avons mis en relief la contribution essentielle qu'apportent les femmes à l'économie et l'importance des lois et des politiques qui permettent aux femmes d'apporter cette contribution. Il apparaît clairement que les hommes et les femmes doivent désormais partager équitablement les tâches non rémunérées, comme le travail au sein du foyer et les soins donnés aux personnes à charge. L'égalité entre les sexes relève de la responsabilité des hommes comme des femmes. Nous avons souligné le rôle crucial que jouent les organisations non gouvernementales à cet égard. Nous avons demandé que les questions sexospécifiques soient intégrées aux politiques macroéconomiques.

Nous avons réaffirmé que les droits fondamentaux des femmes incluaient le droit de prendre en charge les questions liées à leur sexualité et de prendre des décisions libres et responsables dans ce domaine.

Un nombre croissant de pays adoptent des lois visant à interdire les discriminations fondées sur les préférences sexuelles des individus. Il n'a pas été possible de mentionner expressément cette avancée dans le document que nous venons d'adopter. L'Union européenne s'est engagée, en vertu de l'article 13 du Traité d'Amsterdam, à lutter contre les discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou la croyance, les handicaps, l'âge ou les préférences sexuelles. Les discriminations fondées sur les

préférences sexuelles sont incompatibles avec la Déclaration universelle des droits de l'homme; il faut donc y mettre fin.

Le document qui vient d'être adopté aborde un certain nombre de questions fondamentales en matière d'égalité entre les sexes mais nous sommes toutefois déçus de constater qu'il ne fait pas expressément référence aux droits des femmes en matière de sexualité. Nous estimons que ces droits auraient dû être reflétés dans le document, comme cela a été le cas à Beijing. S'ils sont reconnus, pourquoi alors ne pas utiliser le terme exact? Nous espérons que les « droits en matière de sexualité » constitueront bientôt une expression admise dans le vocabulaire des Nations Unies. Nous regrettons également qu'il n'ait pas été possible d'utiliser dans ce document final les termes qui ont fait l'objet d'un accord l'an dernier à la session extraordinaire du Caire+5 concernant les questions liées à l'avortement.

Je souhaiterais également saisir cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance à tous ceux qui ont travaillé dur pour préparer cette séance et élaborer le document final. À cet égard, nous remercions très sincèrement le Secrétariat, notamment les interprètes et les fonctionnaires des conférences, ainsi que les membres du Bureau, et en particulier la Présidente du Comité ad hoc plénier, les présidents des groupes de travail et du groupe de contact, et les facilitateurs. Nos remerciements vont également à nos partenaires de négociation et aux organisations non gouvernementales, qui ont apporté leur enthousiasme et leurs idées, et nous ont permis de rester vigilants.

Nous avons travaillé dur pour obtenir ce résultat; il s'agit là d'un progrès véritable. Nous devons maintenant tous le mettre en oeuvre.

Mme Fry (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada tient à exprimer ses profonds regrets à l'occasion du décès du Président Hafez El Assad et à présenter ses condoléances à sa famille et à son peuple.

Au cours de la semaine écoulée, nos négociateurs ont travaillé pendant de longues heures pour mettre au point une terminologie et un document orienté vers l'action qui marque un progrès par rapport à Beijing. Nous leur en sommes très reconnaissants.

Le Canada est heureux de s'associer au consensus que reflète ce document, qui porte sur des questions que la plupart des États Membres jugent importantes pour réaliser la parité entre les sexes dans le monde. Le

Canada a soulevé de nombreux points qui, à notre avis, permettraient d'améliorer *de jure* et *de facto* les conditions de vie des femmes et des fillettes, non seulement dans notre pays mais également dans nombre de pays du monde en développement. Nous sommes donc satisfaits de voir que certaines de ces questions ont été adoptées ici aujourd'hui et qu'elles figurent dans ce document.

Nous constatons que nous n'avons pas réalisé de nouveaux progrès depuis Beijing sur le droit inhérent de la personne humaine de prendre les décisions intéressant la vie sexuelle et la procréation. La Conférence du Caire+5 a tiré des conclusions importantes concernant les droits en matière sexuelle et en matière de procréation. Le Canada reste fermement attaché aux principes établis par ces conférences. Néanmoins, mon pays se félicite de ce que le document réaffirme et renforce les droits de la femme en tant que droits fondamentaux, condamne les pratiques odieuses de la traite des femmes et des fillettes et reconnaisse le rôle négatif que jouent les nouvelles technologies de communication à cet égard.

Le Canada se réjouit de constater qu'il s'est manifesté un engagement renouvelé de resserrer les relations entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales et la société civile aux niveaux national et international, car cela est, à notre avis, essentiel pour élaborer des stratégies concrètes et efficaces en vue de réaliser l'égalité des femmes dans la pratique. Nous nous félicitons en outre de l'appui accru apporté aux programmes de lutte contre le racisme et la violence ethnique menés par les organisations non gouvernementales.

Notre monde est divers. Les conditions de vie inégales des femmes dans les pays développés et en développement appellent à reconnaître la diversité des races, des religions, des classes, des orientations sexuelles, des âges, des handicaps physiques et mentaux, ainsi que de la situation des groupes ethniques, des populations autochtones, des immigrés et des réfugiés. Le paragraphe 2 *bis* reconnaît la discrimination dont les femmes peuvent faire l'objet et la violation de leurs droits fondamentaux pour plusieurs de ces motifs et souligne qu'il incombe aux gouvernements et à la communauté internationale d'adopter les mesures nécessaires pour empêcher ou remédier à ce type de discrimination.

Nous notons néanmoins que ce paragraphe ne mentionne pas de manière précise l'orientation sexuelle. La discrimination sur la base de l'orientation sexuelle est une violation des droits de l'homme. C'est un principe établi dans le droit canadien. Au niveau du droit international, l'orientation sexuelle figure comme un motif de discrimination illicite qui est mentionné dans un certain nombre d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme juridiquement contraignants, qu'il s'agisse de discrimination fondée sur le sexe ou sur un autre motif. Le Comité des droits de l'homme de l'ONU et d'autres organes du système des Nations Unies qui se consacrent aux droits de l'homme ont défendu cette position. Cela étant, nous regrettons que le document ne mentionne pas ce principe de manière plus explicite. Néanmoins, le Canada estime que la question de l'orientation sexuelle est englobée dans l'expression « autre statut » au paragraphe 2 *bis*. En résumé, nous pensons que le paragraphe 2 *bis* constitue une condamnation très claire de la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle.

Enfin, étant donné que les femmes et leurs enfants sont les victimes les plus fréquentes des mines terrestres et compte tenu de la ferme déclaration faite à Beijing il y a cinq ans, des progrès réalisés depuis lors et de la signature du Traité d'Ottawa, le Canada est surpris et déçu qu'aucune mention n'a été faite des mines terrestres dans un document destiné à protéger les femmes et les enfants.

En conclusion, et malgré toutes ces réserves, le Canada reconnaît que le document constitue un pas en avant et un progrès sur la voie de l'égalité des sexes dans le monde qui, à notre avis, est indispensable pour réaliser le développement économique, social et démocratique et pour promouvoir la paix et la sécurité humaines.

Mme Lawrence (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'adresser les condoléances de la Nouvelle-Zélande au peuple syrien à la suite du décès du Président El Assad de la République arabe syrienne.

La délégation néo-zélandaise se félicite de ce que le document final tienne compte des progrès réalisés depuis l'adoption du Programme d'action de Beijing, en 1995, sur la voie de la parité entre les sexes. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à une pleine égalité. Mon pays continuera d'apporter sa contribution au-delà de Beijing+5.

La Nouvelle-Zélande reconnaît que certaines femmes se heurtent à des obstacles doubles, voire triples, pour réaliser leur pleine émancipation. Mon pays s'est engagé à améliorer la condition des femmes autochtones maories. En outre, il fait partie d'un nombre croissant de pays qui interdisent par des moyens juridiques la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Même si cette question a été examinée lors de la réunion et n'a pas été incluse dans le document, nous considérons néanmoins que le terme « autre statut » qui figure dans l'introduction à la déclaration finale, au paragraphe 2 *bis*, est conforme à la loi néo-zélandaise sur les droits fondamentaux de 1993, car il englobe le statut conjugal, les convictions éthiques, l'origine nationale, les opinions politiques, la situation d'emploi et l'orientation sexuelle. La Nouvelle-Zélande espère que la question de l'orientation sexuelle sera prise en compte dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques lorsque nous nous rencontrerons à nouveau pour examiner Beijing+10.

Nous remercions tous ceux qui ont permis la tenue de cette réunion et nous demandons que notre déclaration soit consignée dans le procès-verbal de la plénière.

Mme Al-Moosa (Oman) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je souhaite adresser, au nom de la délégation de l'Oman, nos sincères condoléances à la suite du décès du Président Hafez El Assad, de la République arabe syrienne, et exprimer notre solidarité avec le peuple syrien en ce moment difficile.

Au nom de ma délégation, je souhaite réaffirmer notre engagement à l'égard du Programme d'action de Beijing et notre détermination à mettre en oeuvre les nouvelles mesures énoncées dans le document final, conformément à notre législation nationale et à la charta islamique.

Ma délégation demande que cette déclaration soit consignée dans le procès-verbal de cette session extraordinaire.

Mme Mounina (Mauritanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais, moi aussi, remercier tous ceux qui ont contribué à l'organisation de cette session et à son succès.

Au nom de mon pays, la Mauritanie, j'adresse mes condoléances sincères au peuple arabe syrien, ce peuple frère, à la suite du décès du Président Hafez El Assad.

Je vous remercie, Monsieur le Président, des efforts que vous avez déployés pour faire en sorte que nos travaux soient couronnés de succès. À cet égard, je souhaite également remercier les services d'interprétation et de traduction de l'ONU. Je voudrais en outre demander, au nom de mon pays, qu'il y ait plus d'équité et d'égalité pour ce qui est de la traduction dans toutes les langues de travail de l'ONU, notamment pour l'arabe et le français. Cela nous permettrait, à notre avis, de contribuer de manière plus égale et plus équitable à nos travaux futurs. Cela nous donnerait en outre le sentiment que tous les pays et groupes sont traités sur un pied d'égalité à l'ONU, tout comme nous défendons le principe d'égalité entre hommes et femmes.

Au nom de ma délégation et de mon pays, la Mauritanie, je réaffirme que nous nous engageons à ne négliger aucun effort pour mettre en oeuvre le document final de la Conférence, conformément à notre constitution et à nos lois nationales. Je demande que ma déclaration fasse partie du procès-verbal officiel de la session.

M. Al-Humaimidi (Iraq) (*parle en arabe*) : La délégation iraquienne appuie la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Groupe arabe. Nous exprimons nos sincères condoléances à la délégation syrienne pour le décès du Président Hafez El Assad. Qu'il repose en paix. Nous exprimons également notre entière solidarité avec le peuple syrien dans ces circonstances. La tragédie de la Syrie est une tragédie collective.

Ma délégation exprime également son appréciation pour les efforts faits par le Président du Comité préparatoire, ainsi que par les membres du Bureau, le Secrétariat, les groupes de liaison et de travail et tous les facilitateurs, afin d'arriver au document dont nous sommes saisis.

Ma délégation a démontré une souplesse maximale afin d'obtenir un document équilibré qui puisse recueillir un consensus. Le Gouvernement iraquien respectera les dispositions de ce document et le mettra en oeuvre conformément à ses lois nationales et aux dispositions de la Constitution. Par ailleurs, ma délégation, qui a participé à tous les efforts entrepris afin d'élaborer le document, par l'entremise de consultations tenues à tous les stades et à tous les niveaux, s'est associée au consensus sur son adoption.

Toutefois, nous avons des réserves concernant l'interprétation du document, notamment toutes les dispositions qui pourraient être contraires à la charia islamique, ainsi qu'aux principes de la religion islamique et aux valeurs et traditions arabes.

Ma délégation espère que cette déclaration sera incluse dans le document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

M. Øie (Norvège) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation norvégienne, je tiens à exprimer nos plus sincères condoléances à la délégation de la République arabe syrienne à l'occasion du décès du Président Hafez El Assad.

Ma délégation est vivement satisfaite de l'adoption de la Déclaration politique et du document final. Celui-ci fait état de questions et de mesures importantes qui sont nécessaires pour la mise en oeuvre complète du Programme d'action.

Néanmoins, ma délégation aurait préféré que certains éléments additionnels soient inclus, comme le reflètent les négociations des porte-parole du Groupe JUSCANZ. Ces éléments sont la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, la reconnaissance des droits sexuels des femmes et la nécessité d'avoir accès à des avortements sans risques, et notamment la décriminalisation de l'avortement. Nos opinions sur ces questions ont été présentées par le Ministre norvégien des affaires des enfants et de la famille lors de la déclaration qu'elle a faite en séance plénière à cette session extraordinaire.

Nous sommes déçus aussi qu'un consensus n'ait pu être obtenu sur les mesures prises après Beijing concernant l'utilisation des mines terrestres, qui affectent de façon disproportionnée la vie des petites filles.

M. Nejad Hosseinian (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais exprimer, au nom du Gouvernement et de la population de la République islamique d'Iran, nos sincères condoléances et notre sympathie au peuple et au Gouvernement syriens à l'occasion du décès du Président Hafez El Assad, dont la perte sera grandement ressentie dans notre région et au-delà.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour exprimer, au nom de la délégation de la République islamique d'Iran, nos sincères remerciements et notre appréciation au Président, qui a dirigé avec succès cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, et aux

présidents du comité préparatoire et du Comité ad hoc plénier, ainsi qu'à la délégation du Nigéria, en sa qualité de Président du Groupe des 77, et aux présidents des groupes de liaison et des groupes de travail, pour l'excellent travail qu'ils ont accompli pour mener les négociations longues et difficiles vers un consensus final.

Nous nous associons à ce précieux consensus sur le document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les femmes en l'an 2000, appuyons sa mise en oeuvre aux plans tant national qu'international et mettons l'accent sur le désir et la détermination sincères de la République islamique d'Iran d'atteindre les objectifs établis dans le document final de cette session extraordinaire. Toutefois, je voudrais faire des commentaires et émettre des réserves sur les éléments suivants.

En ce qui concerne le concept d'égalité, nous estimons que les hommes et les femmes sont des composantes précieuses de l'humanité, chacun de ces groupes possédant leurs caractéristiques respectives et des possibilités de développement intellectuel, social, culturel et politique qui sont complémentaires et se renforcent mutuellement. Compte tenu de cette perspective, qui découle de nobles valeurs et croyances islamiques, nous interprétons le concept de l'égalité tel qu'il est consacré dans les diverses dispositions du document final.

Comme l'a souligné à plusieurs reprises la délégation de la République islamique d'Iran, y compris lors de la déclaration que notre pays a faite durant cette session extraordinaire le 7 juin 2000, le caractère central de la famille, en tant qu'unité de base de la société, devrait recevoir l'attention qu'il mérite. Par conséquent, nous considérons que les dispositions du document final portant sur la famille sont d'une grande importance et nous estimons qu'une approche plus constructive à l'égard de ce concept crucial aurait dû être adoptée dans le document final.

En ce qui concerne les questions liées à la sexualité et au comportement sexuel, et en particulier le paragraphe 8 et les dispositions pertinentes du paragraphe 107 g) du document final non édité, je voudrais dissocier ma délégation de toute disposition du texte qui pourrait tolérer ou encourager, de façon explicite ou autre, les relations sexuelles hors du cadre du mariage, défini exclusivement comme l'union d'un homme et d'une femme. La République islamique d'Iran défend

le principe selon lequel des relations sexuelles sûres et responsables entre hommes et femmes ne peuvent être légitimes que dans le cadre du mariage.

Concernant la question de l'héritage, la République islamique d'Iran interprète les dispositions pertinentes du document final conformément aux principes de l'Islam. De plus, nous tenons à souligner que nous considérerons tout nouveau concept et toute nouvelle terminologie ne figurant pas dans le document final de Beijing en conformité avec les préceptes islamiques et les valeurs reflétées dans notre constitution.

La République islamique d'Iran réaffirme son engagement de mettre en oeuvre le document final de cette conférence d'examen, dont l'objectif est de promouvoir le respect des droits des femmes, d'améliorer réellement leur condition, de faciliter et d'institutionnaliser leur autonomisation et d'assurer leur pleine participation à tous les aspects de la vie sociale.

La délégation de la République islamique d'Iran voudrait que les réserves qu'elle a faites apparaissent intégralement dans le rapport de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le libellé de ces réserves sera soumis par la suite au secrétariat de la session.

M. Naber (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais, au nom du Royaume hachémite de Jordanie, adresser nos sincères condoléances à la délégation soeur de la République arabe syrienne suite à la disparition du Président Hafez El Assad. Puisse Dieu avoir pitié de lui et donner à son peuple et à sa famille endeuillée la force de tenir et de persévérer.

Je voudrais saisir l'occasion de la clôture de la vingt-troisième session extraordinaire pour remercier tous ceux qui ont contribué ensemble au succès de nos négociations. Ma délégation attend avec intérêt la mise en oeuvre des recommandations figurant dans le document final dans l'espoir que nous puissions parvenir à l'égalité entre les sexes dans le cadre de notre Constitution jordanienne, qui consacre et garantit ces droits.

M. Wehbe (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma déclaration tient en deux points. Le premier porte sur la triste disparition de notre grand Président Hafez El Assad et le second sur le document final.

La délégation de la République arabe syrienne tient à exprimer sa profonde reconnaissance et tous ses remerciements à tous ceux qui lui ont adressé leurs

expressions de condoléances et de solidarité dans ces moments difficiles de la perte de notre grand président, Hafez El Assad. Dieu aie pitié de lui.

La mort de notre président nous laisse tous endeuillés. Dirigeant connu de tous les grands de ce monde pour la qualité de sa réflexion stratégique, il avait une foi profonde dans les principes du droit et de la justice et dans les causes nationales comme dans chaque grain de sable du sol de sa patrie. Notre président a toujours défendu les intérêts de son peuple et du peuple arabe en général.

Tout au long de sa carrière politique, notre grand président a respecté les principes du droit international et ceux qui sont consacrés dans la Charte des Nations Unies. Il voyait dans ces principes la base légitime sur laquelle asseoir la justice internationale et le règlement des différends régionaux et internationaux.

Au nombre des réalisations capitales que l'histoire retiendra de notre grand président, il y a lieu de rappeler l'intérêt qu'il portait aux questions qui concernent les femmes. Il était résolu à garantir les droits des femmes et à assurer personnellement leur émancipation totale, pour qu'elles puissent participer à la vie sociale sur un pied d'égalité avec les hommes et travailler avec eux au progrès social.

Notre éminent président avait confié à la chef de délégation de la République arabe syrienne à la présente session extraordinaire la tâche de transmettre ses sincères vœux de succès à la conférence et aux représentants. Il lui avait également demandé de transmettre ces vœux aux femmes du monde entier, dans l'espoir que les travaux de cette session soient couronnés de succès. C'est dire toute l'importance qu'attachait personnellement le Président aux questions liées à la condition féminine.

La Syrie porte à l'héritage de notre grand président Hafez El Assad un attachement ferme et immuable. La Syrie poursuivra sa marche vers la promotion des femmes et continuera d'œuvrer pour une paix juste et globale, le progrès et le développement.

Les expressions de condoléances que j'ai reçues de vous aujourd'hui, Monsieur le Président, ainsi que des délégations des divers pays frères et amis de la Syrie sont particulièrement appréciées en ces sombres moments. Nous aimerions également remercier tous nos frères et sœurs de tous leurs nobles messages d'amitié et de tristesse.

Nous espérons que le Tout-Puissant veillera sur votre santé, Monsieur le Président, et nous vous souhaitons, à vous et à votre pays, tout le succès possible.

Puisse Dieu avoir pitié de notre regretté président. Le peuple syrien, endeuillé par cette grande tragédie, espère qu'il repose en paix.

Je voudrais maintenant passer à la seconde partie de ma déclaration.

Monsieur le Président, la délégation de la République arabe syrienne tient à vous exprimer ses sincères félicitations pour vos remarquables succès dans l'accomplissement de votre noble mission. La délégation syrienne tient également à exprimer sa plus haute reconnaissance aux membres du Bureau et à Mme Christine Kapalata, Présidente du Comité préparatoire, qui ont fondamentalement contribué au succès de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Nous ne devons pas oublier d'exprimer notre reconnaissance à Mme Angela King et à son personnel dévoué pour leur efficacité, sanctionnée par le succès des travaux de cette session. N'oublions pas non plus les coordonnateurs des groupes de travail, qui ont présidé les négociations officielles. Nous leur adressons nos remerciements pour les efforts acharnés qu'ils y ont consacrés.

Nous devons encore remercier les interprètes, notre armée de l'ombre, et nos traducteurs. Nous tenons également à remercier vivement les organisations non gouvernementales, qui ont efficacement contribué au succès de notre assemblée.

Nous sommes satisfaits de l'adoption du document final après des négociations difficiles mais très constructives et fructueuses auxquelles les délégations ont participé avec un très vif sens des responsabilités. La délégation de la République arabe syrienne, comme bien d'autres, a apporté une contribution réelle à ces négociations. Nous tenons à cette occasion à rendre hommage aux résultats positifs réalisés par cette session extraordinaire de l'Assemblée générale. Ces résultats sont le reflet de notre ferme volonté et de notre énergique détermination d'assurer le suivi du Programme d'action de Beijing.

La République arabe syrienne partage les idées exprimées dans le document final et réitère son engagement de le mettre en œuvre conformément à sa constitution, à sa législation nationale et à ses valeurs

ainsi qu'à ses traditions sociales, culturelles et spirituelles, compte pleinement tenu de la nécessité d'assurer le respect intégral de notre souveraineté nationale et de nos lois dans le contexte du paragraphe 2 du document et des valeurs et traditions mentionnées.

Nous espérons qu'en agissant de la sorte, nous entreprendrons un suivi sérieux du Programme d'action et améliorerons la condition des femmes tout en renforçant leur pouvoir politique, social et économique pour leur permettre d'apporter une contribution réelle au progrès sur les plans national et régional. Nous espérons aussi que nous contribuerons ainsi à la promotion de la condition des femmes au niveau régional et mondial dans le cadre de la stratégie qui a été tracée pour nous par notre dévoué dirigeant, feu le Président Hafez El Assad, pour la promotion de la condition de la femme arabe syrienne. Son schéma d'ensemble constitue une manière scientifique et prospective d'envisager la question de la promotion de la femme.

Pour terminer, la délégation de la République arabe syrienne voudrait demander que sa déclaration figure dans le document final de la session.

M. Rogov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Au nom de la délégation russe, je voudrais présenter à la délégation syrienne nos plus sincères condoléances suite au décès du Président syrien, Hafez El Assad. Nous pleurons aujourd'hui, avec le peuple ami de la Syrie, la perte de cet éminent dirigeant politique.

Nous nous félicitons de la conclusion réussie de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, marquée par l'adoption de ce document final, dans lequel la communauté des nations s'est efforcée d'apporter une solution aux grands problèmes d'actualité auxquels les femmes et le reste du monde doivent faire face.

Nous remercions les délégations, le Bureau de la session extraordinaire, ainsi que les coordonnateurs des groupes de travail. Nous exprimons également notre reconnaissance aux organisations non gouvernementales partenaires qui ont contribué à ce que les vues de la société civile soient intégrées au document de la vingt-troisième session. Nous sommes reconnaissants au Secrétariat, aux interprètes, aux traducteurs et à tous ceux qui ont contribué au succès de cette vingt-troisième session extraordinaire. Il importe maintenant d'obtenir un appui maximum et d'appliquer ce document politique afin d'en faire une réalité.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position. Je donne maintenant la parole à l'observateur du Saint-Siège

Mme Gray (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Le Saint-Siège voudrait adresser à la délégation de la République arabe syrienne ses plus sincères condoléances. Nous les adressons également au peuple syrien alors qu'il pleure la mort du Président El Assad. Nous nous associons à tous ceux qui prient pour qu'il repose en paix.

Le Saint-Siège prend note des progrès accomplis ces derniers mois au cours du processus préparatoire de cette session extraordinaire et ne peut que saluer les efforts déployés par la communauté internationale pour promouvoir la condition des femmes dans le monde. La délégation du Saint-Siège a travaillé de manière constructive, dans un esprit de bonne volonté, pour que ce document final soit plus attentif aux femmes. À cet égard, ma délégation est satisfaite d'un grand nombre des dispositions du document, en particulier celles qui condamnent toutes les formes de violence à l'égard des femmes, celles qui défendent les droits des femmes à l'émancipation économique et politique et celles qui présentent des mesures permettant d'éliminer la pauvreté et de donner à toutes les femmes accès aux services sociaux de base.

Toutefois, ma délégation n'a pas manqué d'indiquer qu'elle avait quelques graves préoccupations en ce qui concerne ce processus d'examen. Dès le départ, ma délégation n'a cessé de répéter qu'elle se soumettait aux directives de la résolution 54/142 de l'Assemblée générale selon laquelle

« la session extraordinaire sera conduite sur la base et dans le plein respect du Programme d'action et les accords existants qu'il contient ne seront pas renégociés ». (*résolution 54/142 de l'Assemblée générale, par. 6*)

Ainsi, il n'a pas échappé à l'attention de notre délégation qu'un grand nombre de délégations n'ont pas suivi ces directives.

À cet égard, ma délégation est gravement préoccupée par les tentatives incessantes de certaines délégations tendant à introduire des termes nouveaux et mal définis, tels que « droits sexuels » et « préférences sexuelles » qui peuvent être interprétés comme incluant notamment la pédophilie. Ces tentatives reflètent un

mépris flagrant de la résolution de l'Assemblée générale et n'ont cessé d'entraver et de retarder l'ensemble du processus d'examen.

Le Saint-Siège n'a pu se rallier qu'avec de sérieuses réserves au consensus sur le Programme d'action adopté à la Conférence de Beijing. Le Saint-Siège continue d'éprouver ces mêmes réserves.

Rien de ce que le Saint-Siège a fait dans le cadre de ce processus ne doit être compris ou interprété comme signifiant qu'il souscrit à des notions qu'il ne peut accepter pour des raisons morales. En particulier, rien ne doit être interprété comme laissant entendre que le Saint-Siège approuve l'avortement ou a remis en question ou modifié de quelque façon que ce soit sa position morale sur l'avortement, les contraceptifs ou la stérilisation.

Le Saint-Siège a l'intention d'appuyer cette décision prise par consensus par la session extraordinaire et de présenter en conséquence une déclaration interprétative. Je demanderai que le texte de cette déclaration, qui expose la position officielle du Saint-Siège, figure dans le rapport de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Le Saint-Siège, conformément à sa nature et à sa mission particulière, en se félicitant de l'adoption du document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulé « Nouvelles mesures et initiatives pour la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing », tient à exposer l'interprétation qu'il en donne.

Premièrement, ce document continue de se distinguer par une interprétation individualiste et relativiste de la sexualité.

Deuxièmement, en ce qui concerne les termes « santé génésique », « santé en matière de sexualité » et « santé en matière de sexualité et santé génésique », le Saint-Siège considère que ces termes s'appliquent à une notion holistique de la santé qui englobe la personne dans toute sa personnalité, dans son esprit comme dans son corps et qui encourage la réalisation de la maturité et de la sexualité de la personne dans le cadre de l'amour mutuel et de la prise de décisions communes qui caractérisent la relation conjugale conformément aux normes morales. Le Saint-Siège ne considère pas que l'avortement ou l'accès à l'avortement relève de cette définition. Le Saint-Siège

n'approuve pas davantage une législation qui accorderait une reconnaissance juridique à l'avortement.

Troisièmement, s'agissant des termes « contraception », « planification de la famille » et « droits en matière de procréation » ainsi que de tout autre terme concernant les services de planification de la famille et la régulation de la fécondité, le fait que le Saint-Siège se félicite de la décision prise par consensus ne saurait en aucun cas être interprétée comme constituant un changement de sa position bien connue à l'égard de ces méthodes de planification de la famille que l'Église catholique considère moralement inacceptables ou à l'égard des services de planification de la famille qui ne respectent pas la liberté des époux ou leur dignité humaine ni les droits fondamentaux des personnes concernées.

Quatrièmement, s'agissant de tous les accords internationaux et en particulier de tout accord existant mentionné dans ce document, le Saint-Siège réserve sa position en ce qui concerne son acceptation ou sa non-acceptation desdits accords.

Cinquièmement, en ce qui concerne le terme « sexospécificité », le Saint-Siège réserve sa position, étant entendu que ce terme se base sur l'identité sexuelle biologique et désigne donc les deux sexes, le masculin et le féminin.

Sixièmement, le Saint-Siège réaffirme que l'éducation des jeunes – y compris des enfants, des fillettes, des adolescents, des jeunes femmes et des jeunes gens – y compris l'éducation portant sur la santé en matière de sexualité et la santé en matière de procréation, est principalement et fondamentalement le droit, le devoir et la responsabilité des parents, conformément à l'article 26, paragraphe 3, de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

Septièmement, en ce qui concerne l'accès des jeunes, y compris des enfants, des fillettes, des adolescents, des jeunes femmes et des jeunes gens aux services de planification de la famille et aux services de santé en matière de sexualité et en matière de procréation, le Saint-Siège considère que l'on entend par là les couples mariés et les hommes et les femmes qui constituent ces couples. Ainsi, le Saint-Siège voudrait souligner l'aspect particulier de l'amour mutuel et de la prise de décisions communes qui caractérisent les relations conjugales.

Le Saint-Siège soutient que rien dans le document final ou dans tout autre document mentionné dans le document final ne doit être interprété comme obligeant les praticiens ou les établissements de santé à fournir ou faire accomplir des services à l'égard desquels ils ont des objections fondées sur leurs convictions religieuses, morales ou éthiques, à y coopérer ou à les conseiller.

En ce qui concerne les paragraphes 9 et 107 i) du document final non édité, le Saint-Siège affirme que la vie humaine commence au moment de la conception et que la vie doit être défendue et protégée. Le Saint-Siège ne pourra jamais approuver l'avortement ni toute politique favorable à l'avortement. Le Saint-Siège affirme en outre que le droit du personnel de santé d'agir selon sa conscience est garanti, notamment, par l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le Saint-Siège demande que cet élément soit consigné là où il convient lors de la renumérotation du document officiel.

Le Saint-Siège souhaite que cette déclaration interprétative figure *in extenso* dans le rapport final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé notre examen des points 8, 9 et 10 de l'ordre du jour.

Déclaration de clôture du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Quelle différence d'un jour à l'autre! Nous sommes parvenus au stade auquel nous aspirions il y a 24 heures. Toutes ces heures de négociation ininterrompues ont fini par donner des résultats; nous venons en effet d'adopter un document qui contribuera à faire progresser les activités menées de par le monde en faveur de la promotion de la femme, bien au-delà du Programme d'action adopté en 1995 à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. La route a été longue et difficile mais nous pouvons maintenant tous pousser un soupir de soulagement car, comme j'en étais convaincu, les États Membres sont parvenus à un accord à cette vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur un document final qui orientera les initiatives et mesures qui seront prises pour mettre en oeuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Ce programme, comme chacun ici présent le sait, a identi-

fié 12 domaines critiques particulièrement importants pour la vie des femmes.

Nous pouvons tous nous féliciter les uns les autres pour l'excellent travail que nous avons réalisé. Il n'y a pas eu de recul par rapport au texte et aux engagements de Beijing. Le Programme d'action, qui contient de nombreuses propositions de mesures à prendre, reste tout à fait indiqué pour toutes les initiatives nationales et internationales. En fait, le document que nous venons d'adopter met à jour le Programme d'action de Beijing et le renforce dans les domaines de la violence à l'égard des femmes, de la traite des femmes, de la santé – y compris le droit aux services de santé en matière de sexualité et de procréation – de l'éducation, des droits de la personne, de la pauvreté, de l'allègement de la dette et de la mondialisation, des conflits armés, de la souveraineté, des droits fonciers et successoraux des femmes, de la participation à la vie politique et de la prise de décision.

Dans les nombreuses déclarations que nous avons entendues ici, les représentants ont appelé l'attention sur les obstacles et les problèmes qui entravent l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes. Nous avons également entendu un grand nombre de propositions novatrices concernant la mise en oeuvre efficace du document au cours de la prochaine phase. En adoptant ce document final aujourd'hui, les gouvernements ont renouvelé leur engagement à l'égard du Programme d'action de Beijing et de la voie à suivre.

Nous nous sommes réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 5 au 9 juin 2000 avec un seul objectif : faire progresser les activités menées au niveau mondial pour promouvoir la condition de la femme grâce à une gestion des affaires publiques faisant appel à leur participation, au renforcement de leur pouvoir d'action et à l'égalité avec les hommes. Si les gouvernements font preuve de la volonté politique nécessaire et dégagent les ressources financières et humaines requises, je suis convaincu que les objectifs que sont l'égalité entre les sexes, le développement et la paix deviendront une réalité dès le début du XXI^e siècle. Les organisations du système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce, les autres instances intergouvernementales internationales et régionales, les parlements, la société civile – notamment le secteur privé et les organisations non gouvernementales – et d'autres entités encore devront appuyer les efforts des gouver-

nements et mettre au point leurs propres programmes complémentaires en vue de réaliser la mise en oeuvre complète et efficace du Programme d'action. Il est évident que nous avons tous un rôle à jouer dans cette entreprise commune.

Dans leurs interventions, les gouvernements, les observateurs, les chefs de secrétariat des programmes et institutions des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et d'autres ont examiné et évalué les progrès réalisés en faveur de la promotion de la femme grâce à l'application du Programme d'action de Beijing. Nous avons entendu, au total, 208 orateurs en plénière, dont 178 États Membres, 3 États non membres, 16 observateurs, 4 chefs de secrétariat de programmes ou d'institutions spécialisées des Nations Unies, 1 comité des Nations Unies et 5 organisations non gouvernementales; 77 % des intervenants étaient des femmes. Des déclarations supplémentaires ont également été prononcées au sein du Comité ad hoc plénier.

La participation à cette session extraordinaire a été impressionnante. Quelque 2 300 personnes, sans compter le personnel des Missions permanentes, y ont participé. La présente session extraordinaire et la Conférence de Beijing de 1995 ont considérablement profité de la participation concrète des organisations non gouvernementales, par le biais de 2 043 représentants de 1 036 organisations accréditées du monde entier, sans parler de plus de 2000 organisations non gouvernementales qui étaient accueillies par le pays hôte et d'autres gouvernements. Elles auraient été encore plus nombreuses si ce bâtiment de l'ONU avait pu contenir plus de monde. Le document que nous venons d'adopter reconnaît le rôle capital que les organisations non gouvernementales doivent continuer de jouer en tant que partenaires actifs des gouvernements et du système des Nations Unies pour promouvoir l'égalité entre les sexes, le développement et la paix partout dans le monde. Nous avons entendu les voix et les appels de leurs représentants en plénière et au Comité ad hoc.

Je remercie chacun d'entre vous pour votre engagement et votre dévouement à la cause de la promotion des droits des femmes. J'adresse mes remerciements tout particuliers à mes collègues, aux Vice-Présidents de l'Assemblée générale, à la Présidente du Comité spécial, Mme Christine Kapalata, à la Conseillère spéciale du Secrétaire général sur la parité entre les sexes et la promotion de la femme, Mme Angela King, au personnel de la Division de la promotion de la femme,

au personnel de l'Assemblée générale et des services de conférence, à ma propre équipe, à tous les organismes et organes de l'ONU, ainsi qu'aux interprètes et aux traducteurs dévoués, bref à chacun d'entre vous, pour les efforts inlassables que vous avez déployés afin que cette vingt troisième session extraordinaire obtienne un succès retentissant.

Je voudrais également saluer la présence de deux femmes éminentes à cette session extraordinaire, à savoir, les précédentes secrétaires générales des conférences des Nations Unies sur les femmes de Nairobi et de Beijing : Mme Gertrude Mongella de la Tanzanie et Mme Letitia Ramos-Shahani des Philippines.

Nous pouvons en effet être fiers des résultats obtenus à cette première session extraordinaire du millénaire. Il faut à cet égard reconnaître les efforts de tous ceux qui ont participé à ces préparatifs pendant de nombreux mois, à tous les niveaux. Dans un peu plus de deux semaines, plusieurs d'entre nous se retrouveront à Genève pour la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement social. Les participants examineront la mise en oeuvre des 10 engagements pris au Sommet mondial de Copenhague pour le développement social pour éliminer la pauvreté, réaliser le plein emploi et faire participer et inclure tous les membres de la société. Ces deux sessions extraordinaires sont particulièrement importantes dans la mesure où l'une et l'autre sont consacrées au besoin d'égalité, de justice sociale, de ressources pour le développement et de droits de l'homme, entre autres questions.

Je souhaite à chacun d'entre vous qui vous trouvez dans cette salle un bon retour dans vos foyers. On peut dire que tout est bien qui finit bien. Nous sommes en route pour Genève : Genève, nous voici! Je verrai nombre d'entre vous là-bas.

Point 2 de l'ordre du jour (suite)

Minute de silence consacrée à la prière ou la méditation

Le Président (*parle en anglais*) : Nous arrivons à la clôture de la vingt troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. J'invite les représentants à se lever pour observer une minute de silence consacrée à la prière ou la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence consacrée à la prière ou la méditation.

Clôture de la vingt-troisième session extraordinaire

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare close la vingt-troisième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 20 h 10.